



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

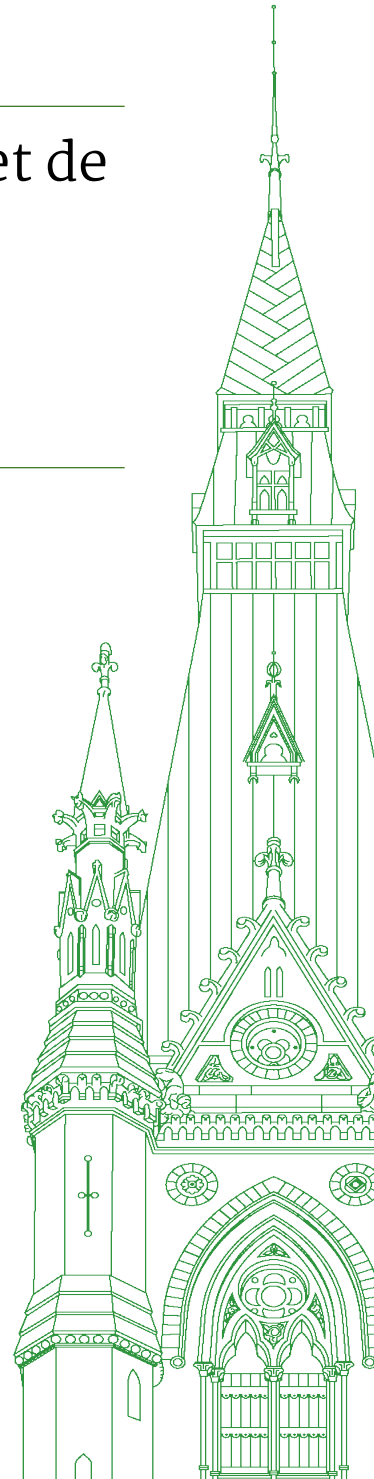
Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 025

Le lundi 23 mars 2026

Présidente : Julie Dzerowicz



Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le lundi 23 mars 2026

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)): La séance est ouverte. Bonjour à tous.

Bienvenue à la 25^e réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes. Nous avons une heure avec la ministre et deux heures — qui comprennent la première heure — avec les fonctionnaires. Je serai donc très stricte sur le respect du temps d'intervention, parce que je sais qu'il y aura beaucoup de questions.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention de nos témoins et des membres du Comité. Vous avez tous beaucoup d'expérience, alors ce n'est qu'un rappel pour tout le monde.

Madame la ministre, vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire et je vous ferai signe lorsqu'il vous restera une minute.

Chers collègues, je vous ferai signe lorsqu'il vous restera une minute. Pour ce qui est des questions, veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole, comme toujours.

Je rappelle à tout le monde de bien vouloir éviter de parler en même temps. Autrement, nos interprètes auront beaucoup de mal à faire leur travail. Bien entendu, veillez à ce que toutes vos interventions soient adressées à la présidence.

Je demande aux membres du Comité de bien vouloir lever la main s'ils souhaitent prendre la parole. Le greffier et moi-même gérerons l'ordre des interventions du mieux que nous pouvons. Je sais qu'aujourd'hui, notre réunion se déroulera dans le respect et qu'elle sera très fructueuse, alors je tiens à vous remercier tous à l'avance de votre coopération.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 23 février 2026, le Comité entreprend son étude de l'objet du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026. Tous les crédits ont été renvoyés à la Chambre le jeudi 12 mars, de sorte que le Comité ne peut étudier que l'objet du budget supplémentaire des dépenses (C) et ne devrait pas faire rapport à la Chambre.

Avant que je vous présente les témoins, nous devons adopter rapidement un budget pour l'étude. Le budget est de 500 \$.

Puis-je obtenir votre accord à ce sujet. Indiquez-le peut-être simplement en levant le pouce?

Des députés: D'accord.

La présidente: Merci.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins pour la réunion d'aujourd'hui.

Nous accueillons l'honorable Lena Metlege Diab, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. Bienvenue, madame la ministre.

Nous accueillons également des fonctionnaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration: M. Scott Harris, sous-ministre délégué; M. Jean-Marc Gionet, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des programmes de protection et de la famille; Mme Annie Rémillard, dirigeante principale des finances par intérim; et Mme Bronwyn May, directrice générale, Direction générale des étudiants étrangers. Bienvenue à tous.

Madame la ministre, je vous invite maintenant à faire une déclaration préliminaire d'un maximum de cinq minutes. Nous passerons aux séries de questions par la suite.

• (1105)

[Français]

L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté): Madame la présidente, je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner.

Je suis heureuse de vous expliquer comment notre gouvernement reprend le contrôle du système d'immigration et ramène l'immigration à des niveaux viables. Nous y parvenons en privilégiant la sélection de nouveaux arrivants dotés de compétences dont le pays a besoin et en attirant les meilleurs talents du monde entier.

Le récent rapport du directeur parlementaire du budget et le bilan trimestriel sur la population de Statistique Canada ont tous deux confirmé l'efficacité de notre plan. Le nombre de nouveaux arrivants parmi les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers a diminué de 53 % en 2025. Nous sommes donc en bonne voie d'atteindre notre objectif, soit de réduire la proportion de résidents non permanents à moins de 5 % de la population d'ici la fin de 2027.

[Traduction]

Notre objectif est de combler les graves pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs où les talents nationaux ne suffisent pas. Nous fixons nos priorités d'après les données du marché du travail et les commentaires des employeurs, des collectivités et de nos homologues provinciaux et territoriaux. Nous pouvons ainsi prendre la mesure de leurs besoins. Dans le cadre de la Stratégie d'attraction des talents internationaux, nous recherchons des travailleurs qualifiés et nous privilégions les travailleurs qui pourront compléter notre main-d'œuvre nationale.

J'ai récemment annoncé les catégories pour 2026 dans le cadre du système Entrée express. Nous inviterons les candidats dotés des compétences et de l'expérience nécessaires pour combler les graves pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs et les professions de premier plan, par exemple, des gens de métier pour construire des logements et des infrastructures; des médecins et des infirmières pour renforcer les soins de santé; des pilotes, des mécaniciens et d'autres professionnels du secteur des transports pour renforcer nos chaînes d'approvisionnement.

[Français]

Ces priorités cadrent avec les besoins du marché du travail et les attentes de nos partenaires et facilitent la réalisation d'autres initiatives gouvernementales.

La priorité accordée aux chercheurs s'inscrit dans notre stratégie nationale visant l'excellence mondiale en recherche et en innovation.

La priorité accordée aux recrues militaires qualifiées et aux experts en cybersécurité s'inscrit, quant à elle, dans notre stratégie industrielle de défense.

Comme j'ai été invitée à témoigner pour parler du budget supplémentaire des dépenses (C), j'aimerais maintenant souligner comment celui-ci soutiendra nos priorités.

[Traduction]

D'une part, les fonds alloués à la Ville de Toronto permettront d'aider les réfugiés et les demandeurs d'asile à trouver un logement et à intégrer le marché du travail, et d'ainsi éviter que les services sociaux aient à porter ce fardeau.

D'autre part, ces fonds contribueront à la modernisation permanente de nos services par l'acquisition de systèmes et d'outils numériques.

Finalement, ces fonds assureront le renforcement des ressources du Programme de passeport, afin d'augmenter l'accessibilité pour les Canadiens et leur faciliter la tâche en permettant aux Canadiens admissibles de renouveler leur passeport en ligne, dans le confort de leur foyer et en accélérant le processus décisionnel, tout en préservant l'intégrité de ce document de voyage hautement confidentiel. À compter du 1^{er} avril, nous garantissons que les demandes de passeport seront traitées dans un délai de 30 jours ouvrables, faute de quoi le passeport sera gratuit.

En ce qui concerne le budget supplémentaire des dépenses (C), je peux compter sur les précieux conseils des responsables de la budgétisation et de la comptabilité de notre ministère, qui se trouvent à ma droite.

Pour conclure ma déclaration préliminaire, je dirais que nous avons un plan qui nous permet de reprendre le contrôle, d'assurer la viabilité de notre système d'immigration et de recentrer nos efforts pour attirer les meilleurs talents. Nous sommes à l'écoute et nous prenons les décisions nécessaires, parfois difficiles, pour rétablir l'équilibre. Nous voyons les premiers signes d'un regain de confiance du public, car les Canadiens constatent qu'un plan cohérent est mis en place. La rigueur est essentielle pour poursuivre sur cette lancée.

[Français]

Nous agissons pour que la politique d'immigration reste viable et adaptée aux besoins économiques et de main-d'œuvre du pays.

Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

Nous passons à la première série de questions, dont les interventions sont de six minutes.

C'est M. Redekopp qui commence, pour six minutes.

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à tous les fonctionnaires et à la ministre de leur présence aujourd'hui.

Madame la ministre, le projet de loi C-3 est entré en vigueur en décembre et il semble que les avocats spécialisés en droit de l'immigration s'en soient réjouis presque comme s'il s'agissait d'un cadeau de Noël. CTV a affirmé que le projet de loi C-3 avait entraîné une forte augmentation des demandes venant du sud de la frontière. Votre agence de presse gouvernementale, CBC, a publié un article dont le titre indiquait que des millions d'Américains pouvaient désormais demander la citoyenneté canadienne par filiation.

Bien sûr, nous vous avons mis en garde à ce sujet en comité. Nous avons parlé de toutes les différentes façons dont les choses pouvaient dérapar. Vous n'en avez pas tenu compte.

Pouvez-vous me dire combien de personnes ont présenté une demande de preuve de citoyenneté depuis le 15 décembre?

• (1110)

L'hon. Lena Metlege Diab: Je le peux. J'ai moi-même vu certaines de ces annonces. Certaines ne sont franchement pas réalistes et certaines pourraient être trompeuses.

Le nombre de demandes qui ont été approuvées, en ce qui concerne la preuve de traitement, entre le 15 décembre 2025 et le 31 janvier 2026, s'élève à environ 1 301.

Brad Redekopp: S'agit-il de demandes de preuve de citoyenneté, ou de...

L'hon. Lena Metlege Diab: Il s'agit de preuves de demandes traitées.

Brad Redekopp: D'accord.

Combien de personnes ont obtenu la citoyenneté grâce au projet de loi C-3 depuis?

L'hon. Lena Metlege Diab: Il s'agit de 1 301 personnes entre le 15 décembre, date de son entrée en vigueur, et le 31 janvier 2026, d'après les données dont je dispose.

Brad Redekopp: Avez-vous constaté une hausse marquée du nombre de personnes qui demandent une preuve de citoyenneté?

L'hon. Lena Metlege Diab: Non.

Brad Redekopp: Je voudrais parler du processus d'examen du dossier. Comme vous le savez, c'est un système qu'utilise la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ou CISR, qui lui permet d'approuver automatiquement les demandes d'asile de ressortissants de certains pays sans les faire passer en entrevue.

J'ai discuté avec la présidente de la CISR il y a quelques semaines. Elle a défendu le processus d'examen du dossier et elle nous a indiqué que 15 % des décisions étaient rendues de cette manière, principalement pour accélérer le processus, ce qui est bien sûr possible lorsqu'on n'interroge pas les personnes. J'ai demandé à la présidente si elle recevait des directives de votre part, madame la ministre, et elle a essentiellement répondu que non, qu'elle était indépendante et qu'elle faisait ce qu'elle voulait faire.

Vous êtes la ministre responsable de la CISR et nous le savons tous. Avez-vous demandé à la CISR de mettre fin au processus d'examen du dossier?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je suis la ministre d'IRCC. La CISR est un organisme indépendant à cet égard, mais la protection de l'intégrité du système d'octroi de l'asile est quelque chose d'essentiel pour nous tous, Canadiens et parlementaires...

Brad Redekopp: Je suis désolé. Je vais vous interrompre.

L'hon. Lena Metlege Diab: Puis-je toutefois vous parler du rôle des agents?

Brad Redekopp: Mon temps est très limité.

Venez-vous de dire que vous n'êtes pas responsable de la CISR?

L'hon. Lena Metlege Diab: Non. J'ai dit qu'il s'agissait d'un organisme d'arbitrage indépendant.

Brad Redekopp: D'accord. Vous n'avez pas le pouvoir de lui dire quoi faire. C'est ce que vous dites.

L'hon. Lena Metlege Diab: Je rencontre la présidente. Les agents examinent chaque demande avant qu'elle ne parvienne à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié...

Brad Redekopp: Ma question est simple. Lui avez-vous demandé de mettre fin au processus d'examen du dossier, ou ce processus vous convient-il?

L'hon. Lena Metlege Diab: Personne ne peut demander l'asile au Canada sans être interrogé. Cela ne fait aucun doute...

Brad Redekopp: Je suis désolé. Je vais vous interrompre encore une fois...

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): J'invoque le Règlement, madame la présidente.

L'hon. Lena Metlege Diab: Aucune demande n'est approuvée les yeux fermés.

La présidente: M. Fragiskatos veut faire un rappel au Règlement.

Peter Fragiskatos: Des questions sont posées. Il faudrait seulement que la ministre donne sa réponse pour qu'elle figure au compte rendu. Nous n'entendons pas la réponse.

Brad Redekopp: À titre de rappel au Règlement, madame la présidente, je veux dire qu'elle ne répond pas à mes questions. C'est mon temps de parole et j'aimerais qu'elle réponde aux questions que j'ai posées.

La présidente: D'accord. Donnons suffisamment de temps à la ministre pour répondre à la question.

Brad Redekopp: Puis-je poser la question de nouveau?

La présidente: Oui, je vous en prie, monsieur Redekopp.

Brad Redekopp: Avez-vous demandé à la CISR de mettre fin au processus d'examen du dossier, ou appuyez-vous le processus?

L'hon. Lena Metlege Diab: Tous les dossiers sont examinés au départ par IRCC...

Brad Redekopp: Nous comprenons...

L'hon. Lena Metlege Diab: ... et des agents les examinent...

Brad Redekopp: Nous comprenons comment le processus fonctionne. Nous y avons consacré toute une réunion la dernière fois et nous n'avons pas besoin d'en reparler.

Je vais interpréter cela comme un « non », ce qui signifie que vous appuyez...

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): J'invoque le Règlement, madame la présidente. La ministre a été interrompue en plein milieu de sa première phrase. Je n'ai pas entendu la fin de cette première phrase.

La présidente: Nous allons accorder un peu plus de temps à M. Redekopp, mais laissons la ministre répondre.

L'hon. Lena Metlege Diab: Pour que les choses soient bien claires, je répète qu'aucune demande n'est approuvée...

Brad Redekopp: Je vais juste vous interrompre.

Madame la présidente...

L'hon. Lena Metlege Diab: ... les yeux fermés. Chaque dossier est évalué...

La présidente: Votre temps s'écoule, alors vous pouvez faire ce que vous voulez, monsieur Redekopp.

L'hon. Lena Metlege Diab: ... selon son bien-fondé par des décideurs hautement qualifiés.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je voudrais que la parole revienne à mon collègue. Merci.

Brad Redekopp: Je vais poser une autre question, car je pense que nous connaissons déjà les réponses. L'examen du dossier est un processus que la ministre approuve.

J'ai vu des éléments qui montrent que des agents du Corps des Gardiens de la révolution islamique, ou CGRI, à Saskatoon, utilisaient des tactiques très menaçantes à l'encontre d'Iraniens — à Saskatoon même. Dans le contexte de la guerre en Iran, avez-vous discuté avec le ministre de la Sécurité publique de stratégies visant à empêcher des agents du CGRI d'obtenir l'asile au Canada?

L'hon. Lena Metlege Diab: Le Canada a inscrit le CGRI sur la liste des entités terroristes. Je pense que tous les parlementaires et tous les Canadiens le savent. Les membres du CGRI sont interdits de territoire au Canada.

Brad Redekopp: Madame la présidente...

L'hon. Lena Metlege Diab: Leurs visas sont annulés. Ils perdent leur statut...

Brad Redekopp: Excusez-moi...

L'hon. Lena Metlege Diab: ... et ils sont expulsés...

La présidente: Monsieur Redekopp, elle essaie de répondre à la question.

• (1115)

Brad Redekopp: En fait, non. Je voulais savoir si elle avait discuté avec le ministre de la Sécurité publique de stratégies visant à empêcher des membres du Corps des Gardiens de la révolution islamique d'obtenir l'asile au Canada. Voilà quelle était la question.

L'hon. Lena Metlege Diab: Au sein du gouvernement, nous discutons de toutes sortes de questions...

Brad Redekopp: Oui, alors vous avez parlé au ministre de la Sécurité publique.

L'hon. Lena Metlege Diab: Nous l'avons tous fait. Nous sommes tous inquiets pour la communauté irano-canadienne...

Brad Redekopp: J'ai une autre question à ce sujet.

L'hon. Lena Metlege Diab: ... et nous sommes ici pour veiller à ce que notre système reste sûr.

Brad Redekopp: Madame la ministre, je vous pose ma dernière question à ce sujet. Dans le contexte de la guerre en Iran, avez-vous demandé à la CISR de procéder à une vérification plus rigoureuse des demandes d'asile provenant d'Iraniens?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je le répète, chaque dossier est examiné minutieusement selon son bien-fondé.

Brad Redekopp: Donc, non. D'accord. Merci.

Je vais céder le reste de mon temps de parole à M. Davies.

La présidente: Vous disposez d'une minute et 45 secondes, monsieur Davies.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, l'un des objectifs du programme Entrée express était de faire venir 5 000 médecins au Canada pour aider à combler les lacunes dans le système de santé. Vous avez toutefois déclaré que ces médecins travaillent déjà au Canada sur une base temporaire, qu'ils aident des patients et qu'ils contribuent à notre système de santé.

Selon le Canadian Healthcare Network, jusqu'à 13 000 médecins formés à l'étranger se trouvent déjà au Canada et sont coincés dans les méandres de la bureaucratie, fédérale ou provinciale. Ne serait-il pas plus judicieux de se concentrer sur les médecins qui sont déjà ici, des médecins qui conduisent des Uber et des taxis, et de les faire travailler au sein du système de santé?

L'hon. Lena Metlege Diab: Nous nous attaquons au problème sur tous les fronts. Ce que j'ai fait concernant les 5 000 médecins s'inscrit dans le cadre de toutes les mesures prises par le gouvernement fédéral, mais aussi par les provinces et par les organismes d'agrément. Toutes sortes de mesures sont prises actuellement au pays...

Fred Davies: Je suis désolé, madame la ministre, mais j'ai peu de temps.

S'il y a actuellement plus de 13 000 médecins au Canada qui attendent pour la résidence et la reconnaissance de leurs titres de compétences et qui souhaitent passer par le processus de renouvellement, et que vous souhaitez maintenant faire venir 5 000 médecins supplémentaires, cela ne risque-t-il pas d'aggraver le retard accumulé et de compliquer encore davantage le recrutement de médecins? On a besoin de 100 médecins à Niagara en ce moment. Si je pouvais envoyer un message à toutes ces personnes qui attendent, dites-moi qui vous êtes, car je souhaite communiquer directement avec vous pour essayer de trouver des solutions permettant à des médecins d'occuper des postes disponibles à Niagara.

Comment comptez-vous résoudre le problème?

La présidente: Il reste 15 secondes, madame la ministre.

L'hon. Lena Metlege Diab: Je serais ravie que vous le fassiez. Je vous renvoie à un article qui a été publié dans le journal deux jours après mon annonce, concernant un médecin de Toronto — qui a tous ces patients en attente — qui vient d'être admis dans le pro-

gramme Entrée express. Il s'agit de médecins qui sont déjà au Canada, qui exercent leur profession et qui sont des résidents temporaires.

Les mesures fonctionnent et j'ai hâte de...

Fred Davies: Ce ne sont pas des médecins qui travaillent.

L'hon. Lena Metlege Diab: Ils travaillent.

Fred Davies: Non.

La présidente: Merci, monsieur Davies.

Merci, madame la ministre.

Nous passons maintenant à Mme Sodhi, qui dispose de six minutes.

Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, madame la ministre et mesdames et messieurs les fonctionnaires, d'être ici aujourd'hui.

Madame la ministre, dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que le financement prévu dans ce budget supplémentaire va dans le sens des priorités du gouvernement en matière d'immigration. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces priorités et sur les progrès réalisés à cet égard?

L'hon. Lena Metlege Diab: Certainement. Je vous remercie de votre question. Je vais me répéter un peu, alors pardonnez-moi, mais je pense qu'il est important pour les Canadiens, ainsi que pour les membres du Comité, d'entendre cela, au cas où certains l'auraient oublié.

Les Canadiens ont donné à notre gouvernement le mandat de rétablir la viabilité du système d'immigration et de réduire la pression sur le logement et les services. C'est exactement ce que nous faisons.

Conformément à notre plan, le Canada stabilise la population de résidents permanents. Nous allons réduire le nombre de résidents temporaires à 5 % de notre population d'ici la fin de 2027. Grâce au plan que nous avons déposé, nous atteignons la proportion la plus élevée de migrants économiques depuis des décennies, et nous attirons les talents exceptionnels dont le Canada a besoin. Il est essentiel de réduire le nombre d'étudiants étrangers pour ramener la proportion de résidents non permanents à moins de 5 % de la population canadienne.

Cinq rapports viennent d'être publiés, soit par le directeur parlementaire du budget à la suite de sa récente analyse, la Banque TD, Rentals.ca, Statistique Canada et la SCHL. Tous confirment que le Canada est sur la bonne voie et que nos réformes contribuent déjà à atténuer la pression sur le logement et le marché du travail.

En 2025, les arrivées de résidents temporaires ont chuté de plus de la moitié. Les demandes d'asile ont baissé de plus d'un tiers. Notre population a cessé de croître et a légèrement diminué. Depuis 2024, la population d'étudiants étrangers à elle seule a baissé d'un tiers. Au quatrième trimestre de 2025, le nombre de résidents non permanents a chuté de 171 296, pour un cinquième trimestre consécutif de réduction, ce qui a porté ce groupe à 6,5 % de la population canadienne en date du 1^{er} janvier 2026. Les loyers ont baissé pendant 17 mois consécutifs. Selon Statistique Canada, l'inflation dans le secteur du logement est à son plus bas niveau depuis près de cinq ans.

L'an dernier, nous avons atteint chacune de nos cibles d'immigration pour la première fois en au moins une décennie. Le directeur parlementaire du budget a confirmé que nous sommes en voie de respecter les engagements que nous avons pris envers les Canadiens.

Les Canadiens peuvent voir que leur nouveau gouvernement ne se contente pas de fixer des objectifs; il les atteint. Contrairement à d'autres partis qui, très franchement, s'en tiennent au même discours sur l'immigration — et c'est leur droit —, nous avons un plan qui fonctionne. Il s'agit de veiller à ce que nous ayons un système d'immigration durable pour l'avenir et de produire des résultats pour les Canadiens.

• (1120)

Amandeep Sodhi: Parfait. Merci beaucoup de votre réponse très détaillée. Vous avez raison, il est important que les Canadiens, et surtout les membres de ce comité, entendent ce que vous avez à dire.

J'aimerais passer à une discussion plus générale au sujet du système d'octroi de l'asile dont vous venez de nous parler.

Vous aviez raison de dire que notre gouvernement a clairement énoncé la nécessité de trouver le juste équilibre en offrant une protection à ceux qui en ont vraiment besoin tout en veillant à ce que le système demeure équitable et viable au bénéfice de tous les Canadiens. Pouvez-vous commencer par nous expliquer comment le système actuel garantit que le droit d'asile est réservé aux personnes qui satisfont à la définition juridique de réfugié du Canada, plutôt que de servir de voie d'accès supplémentaire à l'immigration?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je pense que la dernière fois, ou l'une des fois où j'étais ici — je vous ai rendu visite à quelques reprises —, nous avons beaucoup parlé du projet de loi C-12, la Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada. Je suis heureuse de voir qu'il a maintenant été adopté par le Sénat.

Le nombre de demandes d'asile a diminué du tiers. Nous voyons des signes témoignant d'une baisse continue par rapport aux années précédentes alors qu'il atteignait des niveaux plus élevés. C'est une bonne chose. Nous avons également renforcé nos mécanismes d'intégrité en nous concentrant vraiment sur le traitement des demandes. Nous avons ainsi un système plus intègre et équitable.

Nous surmontons les difficultés auxquelles le système d'octroi de l'asile au Canada est confronté en mettant en place des mesures qui procurent des gains d'efficacité en améliorant toutes les étapes du processus, de la demande initiale jusqu'à la prise de décision, sans oublier les interventions postérieures à cette décision. La création de nouvelles conditions d'irrecevabilité pour les demandes d'asile préviendra les abus et réduira les pressions découlant d'éventuelles augmentations subites.

Même si la nouvelle loi n'est pas encore entrée en vigueur — ce qui devrait se faire sous peu, je l'espère —, nous voyons déjà les résultats positifs qui en découleront. Les gens reconnaissent que s'ils veulent immigrer au Canada et y rester, ils ont intérêt à le faire de façon légale.

Nous voulons maintenir l'intégrité de notre système d'immigration. Le système d'octroi de l'asile existe pour des raisons précises.

Merci beaucoup.

La présidente: Merci, madame la ministre.

Merci, madame Sodhi.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour, madame la ministre.

Il y a quelques minutes, la vérificatrice générale du Canada a déposé à la Chambre des communes un rapport plutôt dévastateur sur le travail qui est fait par votre ministère pour assurer l'intégrité du Programme des étudiants étrangers. Ce qu'on y apprend, c'est que les établissements d'enseignement ont rapporté au ministère 150 000 cas d'étudiants susceptibles de ne pas respecter les conditions de leur permis d'études. Votre ministère n'a enquêté que sur 4 000 de ces 150 000 cas. Plus encore, 40 % de ces 4 000 enquêtes n'ont pas été conclues parce que vous n'avez pas eu de réponse des demandeurs, tout simplement.

Il y a un autre élément assez percutant. La vérificatrice générale a fait des vérifications au hasard. Elle a examiné trois rapports, qui révélaient que 800 étudiants étrangers avaient utilisé des documents frauduleux. Alors, soit ils disaient qu'ils venaient d'un cégep qui n'existait pas, soit ils disaient qu'ils venaient d'un établissement qui est une usine à diplômes. Pour la totalité de ces 800 permis d'études qui ont déjà été approuvés, votre ministère n'a envisagé de prendre aucune mesure.

Madame Diab, est-ce que vous êtes satisfaite du travail de votre ministère?

• (1125)

L'hon. Lena Metlege Diab: Je vous remercie beaucoup de cette question, qui comprend beaucoup d'aspects.

Premièrement, j'ai eu une petite rencontre avec Mme la vérificatrice générale, mais je n'ai pas encore lu le rapport. Je remercie le Bureau de la vérificatrice générale pour ce rapport.

De plus, l'étendue du rapport est de 18 mois. Sur cette période, j'ai été ministre pendant quatre mois. Cependant, les changements qui vont avoir lieu se feront sur quatre ou cinq ans.

Alexis Deschênes: Cependant, la vérificatrice générale dit que, dans votre ministère, 800 demandes de permis d'études ont été basées sur des documents frauduleux, mais qu'aucune mesure n'a été prise par le ministère.

Madame Diab, en tant que ministre en titre, est-ce que vous êtes satisfaite du travail qui a été fait?

L'hon. Lena Metlege Diab: Nous remercions la vérificatrice de son rapport, et nous allons faire plus que ce qu'elle demande. Elle reconnaît les progrès qui ont déjà été faits pour renforcer le programme.

Alexis Deschênes: Elle parle de lacunes importantes dans les contrôles d'intégrité du programme. Elle parle de problèmes graves, madame la ministre.

Je vous pose ma question de nouveau. Est-ce que vous êtes satisfaite du travail qui a été fait par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en ce qui a trait aux étudiants étrangers?

L'hon. Lena Metlege Diab: Est-ce que je peux répondre en anglais?

[Traduction]

Tout d'abord, le rapport couvre 18 mois sur une période de quatre ans pendant laquelle les réformes seront mises en œuvre. Nous acceptons les recommandations du rapport et nous travaillerons avec les provinces et les territoires...

[Français]

Alexis Deschênes: Comment réagissez-vous à ce rapport? Cela ne vous préoccupe-t-il pas que votre ministère n'ait enquêté que sur 4 000 des 150 000 cas susceptibles d'être problématiques, madame la ministre?

L'hon. Lena Metlege Diab: Oui, absolument. Le financement dont dispose le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration nous permet de faire 2 000 enquêtes par année. Nous acceptons les recommandations de la vérificatrice générale et nous allons y travailler.

[Traduction]

Comme je l'ai dit, nous continuerons de renforcer le Programme des étudiants étrangers et nous prendrons des mesures concrètes pour donner suite aux recommandations générales.

[Français]

Alexis Deschênes: Je suis content de savoir que ça vous préoccupe. Moi, ça me préoccupe. Je ne comprends pas. On a demandé au ministère de faire le suivi et on a demandé aux collègues et aux universités d'envoyer des rapports, mais il n'y avait personne pour les analyser. Finalement, on n'a enquêté que sur 4 000 des 150 000 cas. Comment est-ce possible? De plus, 40 % de ces 4 000 enquêtes n'ont pas abouti, parce que les gens ne répondaient pas et il ne se passait rien d'autre.

Ce manque total de contrôle d'intégrité de la part de votre ministère n'est-il pas absolument préoccupant?

L'hon. Lena Metlege Diab: Comme je l'ai dit, nous allons collaborer avec les provinces concernant la formule d'attribution, nous évaluerons plus rigoureusement les demandes de prolongation de permis de personnes, nous assurerons un suivi plus efficace et plus systématique des cas potentiels de non-conformité ou de fraude, et nous allons aussi travailler avec...

Alexis Deschênes: Vous avez abordé brièvement la question des finances. Est-ce que vous nous dites aujourd'hui que votre ministère a besoin de plus de moyens financiers pour assurer l'intégrité du système?

L'hon. Lena Metlege Diab: Ce n'est probablement pas une mauvaise idée, parce que nous travaillons aussi avec l'Agence des services frontaliers du Canada.

La présidente: Merci, monsieur Deschênes et madame la ministre Diab.

• (1130)

[Traduction]

Vos six minutes sont écoulées.

Nous passons maintenant au deuxième tour de questions. Monsieur Menegakis, vous avez cinq minutes.

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci, madame la ministre et mesdames et messieurs les fonctionnaires, d'être avec nous aujourd'hui.

Madame la ministre, croyez-vous que les noms des agents du Corps des Gardiens de la révolution islamique et de ceux d'autres organisations terroristes devraient être immédiatement divulgués une fois qu'ils sont connus?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je crois que vous faites référence à une séance de comité où cette question a été posée. Je pense qu'un nom avait déjà été...

Costas Menegakis: Non. Ce à quoi je fais référence...

L'hon. Lena Metlege Diab: ... révélé dans les journaux.

Costas Menegakis: Je fais référence...

L'hon. Lena Metlege Diab: Je ne suis pas au courant de cette information.

Costas Menegakis: Ma question est la suivante: croyez-vous qu'une fois que nous savons qui ils sont, leurs noms devraient être immédiatement divulgués?

L'hon. Lena Metlege Diab: C'est l'ASFC qui travaille à ces enquêtes et qui s'occupe de ces expulsions et de ces renvois.

Costas Menegakis: Croyez-vous que les noms devraient être divulgués, oui ou non?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je vais laisser à l'ASFC le soin de répondre à cette question.

Costas Menegakis: Vous renvoyez la question à l'ASFC.

La position du gouvernement libéral est-elle que la CISR ne devrait pas divulguer les noms des terroristes connus que votre ministère a laissé entrer au pays?

L'hon. Lena Metlege Diab: Pour des raisons de sécurité publique, il arrive souvent que des noms soient divulgués, mais ce n'est pas quelque chose dont je serais au courant dans mon rôle de ministre.

Costas Menegakis: La CISR relève de vous, madame la ministre.

L'hon. Lena Metlege Diab: Comme je l'ai dit, il s'agit d'un tribunal indépendant du gouvernement.

Costas Menegakis: Oui, mais on peut lire sur votre site que la CISR rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. Comme c'est de vous qu'il s'agit, vous ne pouvez pas lui renvoyer la balle. L'ASFC a...

L'hon. Lena Metlege Diab: Je ne participe pas aux audiences. Ce serait inapproprié.

Costas Menegakis: Je ne parle pas des audiences. Vous êtes ici en tant que ministre de la Couronne, et cela relève de votre portefeuille. J'estime donc que ce sont des questions légitimes.

L'ASFC a mis la main sur Afshin Pirnoon, un fonctionnaire comptant 22 années de service au sein du régime islamique en Iran qui portait le titre de directeur général. La CISR a refusé de l'expulser. Appuyez-vous cette décision?

L'hon. Lena Metlege Diab: Encore une fois, je vais devoir vous renvoyer à ceux qui ont rendu cette décision.

Costas Menegakis: Avez-vous interjeté appel de cette décision?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je ne suis pas au courant de la décision. Je suis désolée.

Costas Menegakis: Vous n'êtes pas au courant.

Les uns après les autres, les ministres libéraux de l'Immigration ont permis à des membres du Corps des gardiens de la révolution d'entrer au Canada. Selon certains rapports, au moins 700 d'entre eux se trouvent au pays. Des représentants de l'ASFC ont déclaré devant nous que les fonctionnaires d'IRCC peuvent, et le font à l'occasion, annuler la décision de l'ASFC et délivrer des permis, même si l'ASFC a rejeté la demande. Pourquoi?

L'hon. Lena Metlege Diab: Comme je l'ai dit, la CISR est une instance quasi judiciaire. Lorsqu'un demandeur se présente devant la CISR...

Costas Menegakis: Non, il s'agit ici de l'ASFC.

L'hon. Lena Metlege Diab: Pardon?

Costas Menegakis: La question porte sur l'ASFC. Il arrive que votre ministère annule des décisions rendues par l'ASFC. Pourquoi?

L'ASFC est un organisme d'application de la loi. Elle peut juger qu'une personne est interdite de territoire au pays. À l'occasion, votre ministère a infirmé la décision des personnes sur le terrain qui ont jugé quelqu'un interdit de territoire — je ne parle pas de la CISR, mais de l'ASFC. Pourquoi?

L'hon. Lena Metlege Diab: Si une personne est jugée interdite de territoire en vertu des lois sur l'immigration, elle est expulsée.

Costas Menegakis: Une personne a été expulsée depuis 2022, madame la ministre — une seule.

Pensez-vous qu'il soit approprié que les agents d'immigration passent outre les conclusions de l'Agence des services frontaliers du Canada lorsque notre sécurité nationale est en jeu?

L'hon. Lena Metlege Diab: La sécurité nationale et la sécurité à la frontière relèvent du ministère de la Sécurité publique.

Costas Menegakis: Nous savons cela, madame la ministre.

L'hon. Lena Metlege Diab: La sécurité publique est primordiale au Canada, et ces décisions sont prises dans l'intérêt public des Canadiens.

Costas Menegakis: C'est votre ministère qui infirme les décisions rendues par les gens de l'ASFC. C'est ce que je veux dire. Pensez-vous qu'il soit approprié que votre ministère annule la décision des fonctionnaires de l'ASFC?

L'hon. Lena Metlege Diab: Encore une fois, c'est la sécurité publique qui doit primer.

Costas Menegakis: Madame la ministre...

L'hon. Lena Metlege Diab: Ce sont les fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique qui prennent ces décisions.

Costas Menegakis: Discutez-vous avec vos collègues, madame la ministre, et pas seulement avec votre personnel? On semble vouloir beaucoup se renvoyer la balle. Nous ne jouons pas au tennis ici. On ne peut pas sans cesse se renvoyer la balle en espérant finir par marquer le point.

La CISR ne peut pas affirmer qu'elle est indépendante — elle est censée rendre des comptes par votre entremise —, qu'elle ne se soucie pas vraiment de ce que conclut l'ASFC et qu'elle va passer outre à ses décisions. On ne peut pas se décharger ainsi de ses responsabilités.

Au bout du compte, il s'agit d'individus ayant des antécédents terroristes qui sont autorisés à entrer au pays par votre ministère et qui se retrouvent dans nos collectivités. Il y en a plus de 700, et bon nombre d'entre eux vivent dans la circonscription que je représente, Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill.

L'hon. Lena Metlege Diab: Si ces gens-là sont interdits de territoire, ils seront expulsés, et leur visa sera annulé par IRCC.

• (1135)

Costas Menegakis: Quand seront-ils expulsés, madame la ministre?

L'hon. Lena Metlege Diab: L'ASFC s'en chargera.

Costas Menegakis: Quand?

La présidente: Merci, monsieur Menegakis.

Merci, madame la ministre.

Vos cinq minutes sont écoulées.

Nous passons maintenant à M. Zuberi pour une période de cinq minutes.

Sameer Zuberi: Merci, madame la présidente.

[Français]

Je remercie la ministre d'être ici aujourd'hui.

[Traduction]

Je remercie les fonctionnaires de leur présence.

Le rapport de la vérificatrice générale vient d'être publié. Nous ne vous avons pas encore entendue à ce sujet, madame la ministre.

J'aimerais vous donner le temps de nous parler de ce rapport de la vérificatrice générale, si vous avez des commentaires à ce sujet. Je comprends bien qu'il vient tout juste d'être publié, et que ce que vous êtes à même de nous en dire pour l'instant est très préliminaire, mais si vous avez des premières impressions à nous soumettre concernant ce rapport, j'aimerais les entendre.

L'hon. Lena Metlege Diab: Merci, monsieur Zuberi. Je vous suis reconnaissante de me permettre de le faire.

Je n'ai pas lu le rapport, mais on m'a transmis des renseignements généraux à ce sujet, et j'ai également eu, à la fin de la semaine dernière, l'occasion de m'entretenir virtuellement avec la vérificatrice générale elle-même. Je la remercie de son travail. Il est très important que ces audits aient lieu.

Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un examen préliminaire portant sur les réformes du Programme des étudiants étrangers. Il couvre une période de 18 mois — dont quatre pendant lesquels j'ai été ministre — dans le cadre de cette initiative de plus de quatre ans entreprise par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

Il ne faut pas oublier le contexte dans lequel ces changements ont été apportés au programme. Je sais que certains d'entre vous étaient là en 2022. J'y étais, mais je n'étais pas membre de ce comité. Vous avez mené cette année-là une étude approfondie du Programme des étudiants étrangers à l'issue de laquelle vous avez formulé plusieurs recommandations. Je crois comprendre que vous allez répéter l'exercice cette année, et nous accueillerons avec plaisir toutes les recommandations que vous aurez pour nous à cette occasion.

Le contexte est toutefois très important. Avant le Plan des niveaux d'immigration de 2025, le Canada n'avait pas d'objectifs annuels pour les résidents temporaires. C'était le cas aussi bien pour le gouvernement libéral que pour le gouvernement conservateur, les deux partis s'étant partagé le pouvoir au cours des dernières décennies.

Dans les années qui ont suivi la pandémie, nous avons constaté une augmentation rapide induite par la demande du nombre d'étudiants étrangers qui est vite devenue insoutenable. Nous nous sommes rendu compte — le gouvernement précédent, les parlementaires, les Canadiens, tout le monde — que cela ne pouvait pas continuer, si bien que dès 2024, le gouvernement a apporté d'importantes modifications, parce que les Canadiens nous ont dit que cela devait se faire sans tarder.

Il y a donc eu un changement de cap radical en vue de réduire le nombre d'étudiants admis et de restaurer l'intégrité du régime. Au vu des résultats ainsi obtenus, nous constatons maintenant que cela a fonctionné. La quantité d'étudiants étrangers a diminué du tiers depuis 2024. Les arrivées d'étudiants ont chuté de plus de 60 % en 2025, par rapport à 2024, et cette tendance se poursuit en 2026. Les pressions sur le logement et les services ont été réduites, et les loyers, comme je l'ai dit dans une réponse précédente, ont baissé.

À la suite de la première phase de la réforme gouvernementale, le secteur a réagi en réclamant une plus grande prévisibilité. En ma qualité de ministre, j'ai eu de nombreuses rencontres avec différents intervenants du milieu qui m'ont dit: « Les changements de 2024 ont été si durs pour nous. Nous avons besoin de prévisibilité. Nous devons savoir ce qui se passe. » J'ai entendu cela, et je crois avoir été en mesure d'établir dans le plan des niveaux d'immigration une cible stable concernant les étudiants pour 2026-2028.

L'audit préliminaire ne peut pas brosser un tableau complet de ces réformes. Il peut toutefois éclairer ce que nous ferons à l'avenir, tout comme le rapport que vous publierez. Dans son rapport, la vérificatrice générale reconnaît les progrès que nous faisons pour réduire le nombre d'étudiants, diversifier la population étudiante et améliorer l'intégrité du programme.

Nous sommes d'accord avec la plupart de ses recommandations, et si vous le souhaitez, je peux vous dire ce que nous faisons pour nous assurer de prendre les mesures qui s'imposent.

Sameer Zuberi: Je suis persuadé que vous aurez l'occasion de nous en dire davantage d'ici la fin de la séance.

Dans le peu de temps qu'il nous reste, pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure les changements que vous et votre ministère avez apportés ont permis de restaurer la confiance envers le système?

• (1140)

La présidente: Il vous reste environ 20 secondes.

L'hon. Lena Metlege Diab: La confiance envers le système d'immigration a été rétablie non seulement en raison des changements qui ont été apportés en ce qui concerne les étudiants étrangers, mais aussi grâce au contrôle du nombre de demandes d'asile et à bien d'autres choses. Avec le dépôt de notre plan des niveaux d'immigration, nous proposons une orientation stable, transparente, durable et prévisible afin que les Canadiens sachent ce que leur gouvernement compte faire et que les personnes qui viennent au Canada soient également au courant.

La présidente: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Zuberi.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame la ministre, j'aimerais discuter avec vous de la répartition des demandeurs d'asile dans l'ensemble du Canada. Comme vous le savez, le Québec compte 37 % de tous les demandeurs d'asile, alors que la population québécoise représente 22 % de la population.

Pourquoi est-ce qu'on devrait accepter cette situation-là? Pourquoi est-ce qu'on ne la change pas afin de s'assurer que chaque province assume une part équitable du nombre de demandeurs d'asile qui entrent au pays?

L'hon. Lena Metlege Diab: Merci de votre question. Je vais y répondre en anglais, si vous me le permettez.

[Traduction]

Lors de mes premières réunions fédérales-provinciales-territoriales en tant que ministre, nous avons discuté des demandes d'asile et du fait que le Québec et l'Ontario en reçoivent beaucoup plus que d'autres régions du pays. Les ministres qui m'ont précédée ont demandé à d'autres provinces d'accepter davantage de demandes d'asile, et je sais très bien que le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve ont acquiescé à cette requête.

Il y a des chiffres. Je ne les ai pas avec moi, mais ils ont pris un certain nombre de...

[Français]

Alexis Deschênes: Pour Terre-Neuve-et-Labrador, c'est 59.

L'hon. Lena Metlege Diab: C'est un peu plus que 59.

Alexis Deschênes: Il y a 190 000 demandeurs d'asile au Québec, présentement. Par comparaison, 59, c'est très peu.

L'hon. Lena Metlege Diab: Je sais que c'est plus que 59, parce que j'ai parlé avec les ministres du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est un plan de deux ans et je pense qu'on est dans la première année. C'est plus que 59. Je peux vous transmettre les chiffres.

Alexis Deschênes: Qu'est-ce qu'on va faire pour les autres provinces qui ne fournissent pas leur part d'efforts?

L'hon. Lena Metlege Diab: La bonne chose, c'est que le nombre diminue considérablement depuis 2024. Nous allons continuer à y travailler.

Alexis Deschênes: Comment allez-vous procéder?

L'hon. Lena Metlege Diab: Nous allons réduire le nombre encore plus.

Alexis Deschênes: D'accord, mais pour la répartition, qu'est-ce qu'on va faire?

L'hon. Lena Metlege Diab: Comme je l'ai dit, il y a deux provinces qui ont accepté d'accueillir des demandeurs d'asile.

La présidente: Merci, monsieur Deschênes et madame la ministre Diab.

[Traduction]

Nous passons maintenant à Mme Rempel Garner pour une période de cinq minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, la Cour suprême a récemment statué dans l'affaire Kanyinda que les demandeurs d'asile en attente d'une décision au Québec, dont beaucoup ont traversé illégalement la frontière par le chemin Roxham avec la bénédiction de votre gouvernement, ont le droit constitutionnel d'avoir accès à des services de garde financés par les contribuables. Affirmez-vous le droit du Québec d'utiliser la disposition de dérogation dans ce cas précis, s'il choisit de le faire?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je sais que le gouvernement et le ministre de la Justice sont saisis de ce dossier, et ils pourront vous en dire plus long à ce sujet. Ce n'est certainement pas de mon ressort en tant que ministre de l'Immigration.

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est pourtant le cas. Ce que je veux dire, c'est que les experts indiquent que le jugement rendu est susceptible d'annuler votre régime de copaiement pour les prestations de santé de luxe dans le cas des demandeurs d'asile déboutés. Avez-vous dit au ministre de la Justice qu'il devrait probablement s'en occuper?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je crois que ce que nous avons mis en place, avec les copaiements et les changements que nous apportons, est juste, durable et fait avec la louable intention d'aider les personnes qui ont vraiment besoin de soins de santé, mais aussi de protéger...

L'hon. Michelle Rempel Garner: CBC a rapporté que vous ne parliez pas à vos collègues, alors avez-vous dit au ministre de la Justice que c'était un problème?

L'hon. Lena Metlege Diab: Encore une fois, le ministère de la Justice et le ministre de la Justice sont saisis des affaires juridiques et constitutionnelles.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Avez-vous dit: « Hé, Sean, c'est problématique »? Lui avez-vous parlé?

L'hon. Lena Metlege Diab: Une fois de plus, nous croyons que les changements que nous proposons...

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'en déduis que la réponse est non.

L'hon. Lena Metlege Diab: ... au système sont justes et équilibrés.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je sais que vous ne répondez pas aux questions et que vous aimez le verbiage. C'est ce que nous avons établi la dernière fois.

CBC a rapporté que 2,1 millions de résidents temporaires...

• (1145)

Peter Fragiskatos: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Arrêtez le chronomètre.

Monsieur Fragiskatos, nous allons entendre votre rappel au Règlement.

Peter Fragiskatos: Nous devons entendre les réponses, et il y a un décorum que nous devons tous respecter.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Aux fins du compte rendu, j'aimerais préciser que, dans les faits, c'est la ministre qui s'est adonnée pour la première fois à des tergiversations à l'autre réunion du Comité. C'est elle. C'est donc de bonne guerre.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos.

Nous voulons maintenir le décorum et l'ordre.

Madame Rempel Garner, poursuivez vos questions.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

Madame la ministre, CBC a rapporté qu'environ 2,1 millions de résidents permanents demeureront au Canada avec des visas expirés ou qui expirent d'ici la fin de l'année. À ces personnes s'ajoutent probablement environ 500 000 sans-papiers. Cependant, malgré les conclusions de la vérificatrice générale, vous allez délivrer 215 000 permis de travail de tous genres à des étrangers cette année. Pour quelle raison délivrez-vous ces permis même si nous savons que la majorité de ces millions de citoyens ne quitteront pas le pays volontairement? Cela me semble insensé. Pourquoi faites-vous venir 200 000 personnes de plus, alors que nous avons une énorme crise de l'emploi chez les jeunes, pour pourvoir des postes avec une main-d'œuvre étrangère peu qualifiée?

L'hon. Lena Metlege Diab: Nous sommes au courant du nombre de documents de résidence temporaire qui doivent expirer chaque année. Il y a une ou deux choses à mentionner. Certaines personnes dont les documents vont bientôt expirer ont peut-être d'autres permis, que ce soit pour étudier ou pour travailler. Cependant, de toute évidence, on s'attend à ce que les personnes ayant des permis expirés partent. Même votre chef l'a dit la semaine dernière, et je pense donc...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Oui, mais le problème, c'est que vous ne laissez pas...

L'hon. Lena Metlege Diab: Personne ne devrait rester plus longtemps que...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Vous faites venir plus de personnes alors que...

L'hon. Lena Metlege Diab: ... ce qui est permis légalement.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non.

La présidente: Madame Rempel Garner...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Vous me censurez sans arrêt à ce comité. C'est mon temps de parole.

La présidente: Madame Rempel Garner, personne ne vous censure.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Vous le faites.

La présidente: Madame Rempel Garner, au début, je vous ai demandé de bien vouloir vous abstenir de parler en même temps. Il est très difficile pour nos interprètes de traduire les propos de deux personnes en même temps. Veuillez écouter les réponses au complet.

Oui, madame Rempel Garner.

L'hon. Michelle Rempel Garner: La témoin tergiverse. Elle essaie d'épuiser tout le temps à défaut de pouvoir dire pourquoi elle laisse sa collègue, Mme Hajdu, courber l'échine devant les travailleurs de Tim Hortons.

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement, madame Rempel Garner.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

À ce sujet...

Sameer Zuberi: J'invoque le Règlement.

La présidente: Monsieur Zuberi, nous allons entendre votre rappel au Règlement.

Sameer Zuberi: Merci de nous donner à nous tous le temps d'invoquer le Règlement, et merci à la témoin de nous accorder le temps nécessaire à cette fin.

À maintes reprises...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est un débat, et il prend mon temps de parole.

La présidente: Monsieur Zuberi, ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'en est assez.

Sameer Zuberi: Ai-je la parole, madame la présidente?

La présidente: Monsieur Zuberi, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Sameer Zuberi: J'arrivais à mon rappel au Règlement.

La présidente: D'accord. Veuillez en venir à votre rappel au Règlement, monsieur Zuberi.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non, c'est mon temps de parole, et il s'agit maintenant d'un débat.

La présidente: J'ai arrêté le chronomètre, madame Rempel Garner.

Allez-y, monsieur Zuberi.

Sameer Zuberi: À plus d'une reprise pendant ce tour, la témoin n'a pas pu compléter sa réponse et sa phrase. On l'a interrompu en plein milieu d'une phrase, et j'espère que nous pourrions entendre ce qu'elle...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Ce n'est pas un rappel au Règlement. J'invoque le Règlement relativement à mon privilège.

La présidente: Merci, monsieur Zuberi.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Les libéraux à ce comité continuent...

La présidente: Merci, madame Rempel Garner.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Chaque membre du Comité... Car la ministre se montre faible, CBC a rapporté que...

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Merci.

L'hon. Michelle Rempel Garner: On porte atteinte à mon privilège ici...

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. Michelle Rempel Garner: ... car vous n'arrêtez pas de me censurer.

La présidente: Madame Rempel Garner...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pourquoi ne pas la laisser échouer alors que vous parlez avec CBC?

La présidente: Madame Rempel Garner, merci. Je veux maintenir l'ordre et le décorum.

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est tellement embarrassant, au nom des libéraux.

La présidente: Vous n'êtes pas censurée. Je vais repartir le chronomètre maintenant si vous voulez poursuivre vos questions.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Avez-vous dit à votre collègue, Mme Hajdu, d'aller se faire voir lorsqu'elle a dit que Tim Hortons devrait avoir plus de travailleurs étrangers temporaires après la publication des chiffres sur l'emploi la semaine dernière? Pourquoi ne pas donner ces emplois à des travailleurs canadiens, et pourquoi courbez-vous l'échine devant Tim Hortons?

L'hon. Lena Metlege Diab: C'était une charmante performance, comme d'habitude. Merci pour la question.

Des députés conservateurs ont fait parvenir une lettre à la ministre Hajdu, à un autre ministre et à moi pour demander ces changements. En fait, ils ont fait valoir que ces changements devraient être exigés dans leur province.

L'hon. Michelle Rempel Garner: En effet. Ils ont demandé la fin du programme des travailleurs étrangers temporaires pour le remplacer par un programme distinct pour l'agriculture.

L'hon. Lena Metlege Diab: Ce n'est absolument pas le cas.

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est le cas, et je le sais pertinemment.

L'hon. Lena Metlege Diab: Ce n'est absolument pas le cas. On ne vous a pas mis en copie conforme dans ces lettres. Nous les avons.

L'hon. Michelle Rempel Garner: À vrai dire, j'étais en copie conforme et je les ai vues, et vous induisez maintenant le Comité en erreur.

L'hon. Lena Metlege Diab: Eh bien...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Aimerez-vous que je vous lise la lettre, ou préférez-vous dire que c'était une autre performance?

Je comprends. Vos collègues doivent vous protéger. Ils s'adressent à CBC pour dire qu'ils ne peuvent pas vous parler. Vous ne discutez pas avec vos collègues et les ministres de questions sérieuses comme celle-ci. C'est problématique.

La présidente: Vous avez une minute.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je vais vous demander ce qui suit. Vous étiez censée comparaître ici pendant deux heures aujourd'hui. Pourquoi allez-vous plutôt partir après une heure? Est-ce parce que vous ne pouvez pas répondre à des questions élémentaires comme celle-ci? Pourquoi ne vous battez-vous pas pour protéger les emplois des enfants canadiens?

L'hon. Lena Metlege Diab: C'est exactement ce que nous faisons jour après jour.

• (1150)

Peter Fragiskatos: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

L'hon. Lena Metlege Diab: Je me bats pour eux tout comme la ministre. Le gouvernement se bat pour eux.

La présidente: M. Fragiskatos a un rappel au Règlement.

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'invoque le Règlement. Il est maintenant...

L'hon. Lena Metlege Diab: Vous feriez mieux de commencer à vous battre pour eux également.

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'invoque le Règlement.

La présidente: Attendez, madame Rempel Garner.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je comprends que mon collègue veut le poste de la ministre, mais il parle maintenant en même temps qu'elle. Oh, mon Dieu.

La présidente: Madame Rempel Garner, je vous prie de vous calmer.

Monsieur Fragiskatos, nous allons entendre votre rappel au Règlement.

Peter Fragiskatos: Les députés ont du temps pour poser des questions. Je respecte évidemment ce temps de parole, mais concentrons-nous sur les politiques.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Il a coupé la ministre.

La présidente: Madame Rempel Garner, veuillez attendre que le rappel au Règlement soit terminé.

Peter Fragiskatos: De toute évidence, nous devrions nous concentrer sur les politiques et éviter les conflits personnels.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Les ministres libéraux essaient plutôt de...

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non, vous me faites perdre mon temps de parole...

La présidente: À vrai dire, nous avons arrêté le chronomètre.

L'hon. Michelle Rempel Garner: ... car cette femme ne peut pas répondre aux questions élémentaires sur son dossier.

La présidente: Madame Rempel Garner, veuillez vous calmer. Nous avons arrêté le chronomètre.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Ne dites pas à une femme de se calmer. C'est très sexiste. C'est ridicule.

La présidente: Voulez-vous terminer? Il vous reste 39 secondes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je vais me contenter de dire que...

La présidente: Madame Rempel Garner, voulez-vous poursuivre vos questions?

L'hon. Michelle Rempel Garner: Oui, j'y arrive.

La présidente: D'accord. Merci.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Madame Metlege Diab, je comprends pourquoi vos collègues se sont adressés à CBC et ont dit que vous ne répondez pas aux questions, qu'ils ne vous aiment pas et que vous faites un mauvais travail. C'est parce que les gens doivent vous interrompre pour obtenir une réponse à des questions élémentaires.

Vous devriez faire mieux. Vous devriez dire à Mme Hajdu de ne pas courber l'échine devant Tim Hortons. Vous devriez dire à M. Fraser de ne pas permettre aux juges d'être indulgents à l'égard de criminels non citoyens. C'est votre travail, et vous ne le faites pas. Vous êtes une mauvaise ministre.

L'hon. Lena Metlege Diab: Nous faisons notre travail, et vous offrez une mauvaise prestation. Vous devriez peut-être reprendre vos performances.

La présidente: Merci, madame Rempel Garner.

Merci, madame la ministre.

Nous passons maintenant à Mme Zahid pour cinq minutes.

Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie la ministre et ses collaborateurs de comparaître devant le Comité.

Madame la ministre, je suis députée de Toronto et je vois un financement de presque 63 millions de dollars pour soutenir les demandeurs d'asile dans la ville. Pouvez-vous parler de ce financement et de la façon dont nous travaillons avec la Ville de Toronto

pour assurer la transition des gens vers des logements stables et à long terme et pour réduire ainsi la pression exercée sur le réseau de refuges de Toronto?

L'hon. Lena Metlege Diab: Dans le budget supplémentaire des dépenses (C), une somme est prévue pour aider la Ville de Toronto à assurer la transition, et pas seulement pour les demandeurs d'asile. C'est également pour d'autres personnes qui utilisent le système. C'est une mesure temporaire pour assurer la transition des gens.

Je suis fière de dire que sous ma gouverne, aucun demandeur d'asile se trouve dans un hôtel. Le ministère n'aime pas cette façon de faire. Nous l'avons délaissée l'année dernière.

Nous aidons aussi différentes villes à construire des centres. La Ville de Peel est un excellent exemple. Des fonds lui ont été remis afin de construire un centre pour accueillir les gens et effectuer leur transition vers des logements permanents. C'est d'ailleurs exactement ce que nous encourageons la Ville de Toronto de faire. Étant dans...

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

La présidente: Allez-y.

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'ai remarqué que l'exigence pour la réunion... Selon la motion adoptée par le Comité, la ministre devait comparaître ici pendant deux heures, mais elle ne reste pourtant qu'une heure. Je me demande pourquoi elle ne respecte pas ce que dit le procès-verbal. A-t-elle quelque chose à cacher?

La présidente: Madame Rempel Garner, je pense que c'est le temps, c'est-à-dire une heure, que la ministre peut nous consacrer, et je propose donc de poursuivre.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Eh bien, elle était censée comparaître pendant deux heures. Elle peut peut-être rester deux heures.

La présidente: Je pense qu'il n'est pas inhabituel qu'un ministre soit invité pour deux heures et reste une heure.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Cot cot cot...

La présidente: Ce n'est pas inhabituel, madame Rempel Garner.

Ne perdons pas plus de temps. Il ne nous reste plus que quelques minutes avec la ministre.

Madame la ministre, voulez-vous poursuivre votre réponse, s'il vous plaît?

L'hon. Lena Metlege Diab: Merci.

Je précise, pour le compte rendu, que je suis ici pendant une heure parce que j'ai d'autres engagements.

Comme je le disais, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada répond aux besoins en matière de logement des demandeurs d'asile à l'aide du Programme d'aide au logement provisoire.

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'invoque le Règlement au sujet du décorum. La ministre vient tout juste de rire.

L'hon. Lena Metlege Diab: Depuis 2017, nous soutenons le Programme...

La présidente: Madame Rempel Garner, ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est une observation concernant le décorum.

La présidente: Madame Rempel Garner, le décorum n'est pas...

Salma Zahid: J'invoque le Règlement.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non. J'aimerais finir mon propre rappel concernant le décorum.

La ministre vient tout juste de glousser et elle enfreint une motion du Comité concernant la réunion. Elle est censée être ici pendant deux heures et a dit: « J'ai d'autres engagements, ha, ha ». C'est donc une atteinte au décorum...

Sameer Zuberi: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Mme Zahid et M. Fragiskatos invoquent le Règlement.

Salma Zahid: J'ai posé une question à la ministre et j'essaie d'obtenir une réponse. Je demanderais aux membres du Comité de bien vouloir cesser les interruptions...

• (1155)

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est plutôt désagréable quand l'inverse se produit, n'est-ce pas?

Salma Zahid: ... et laissez la ministre répondre à la question.

La présidente: Monsieur Fragiskatos, avez-vous toujours...

Peter Fragiskatos: C'est M. Zuberi.

La présidente: Oh, c'est M. Zuberi. Je n'arrive pas à distinguer vos voix.

Allez-y, monsieur Zuberi.

Sameer Zuberi: C'est bon. Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci.

Madame la ministre, voulez-vous poursuivre votre réponse?

L'hon. Lena Metlege Diab: Oui. Merci.

Comme je le disais, le budget de 2024 a versé 1,1 milliard de dollars pour prolonger de trois ans le Programme d'aide au logement provisoire, à compter de 2024-2025, en accordant une importance accrue à l'aide offerte aux partenaires pour ne plus avoir recours à des mesures d'urgence, comme des hôtels, et à l'élaboration de solutions plus durables et moins coûteuses pour loger les demandeurs d'asile d'un bout à l'autre du Canada.

Les fonds du Programme ont toujours été versés selon le principe du partage des coûts, pour rembourser des frais engagés par les administrations. À partir de 2025, les bénéficiaires du Programme, y compris Toronto, étaient tenus de recourir à un nombre accru de solutions durables et moins coûteuses pour loger les demandeurs d'asile.

J'ai parlé du cas que je connais bien. À Peel, on a un centre d'accueil et des logements de transition. C'était conforme à nos conditions actualisées.

Salma Zahid: Merci, madame la ministre.

L'hon. Lena Metlege Diab: Nous continuerons de faire de notre mieux. Je pense que la bonne nouvelle, c'est que le nombre de demandes d'asile diminue. Nous savons que les coûts seront élevés lorsqu'il y en a un grand nombre, mais grâce aux mesures que nous avons prises et aux mesures prévues dans le projet de loi C-12, nous continuons d'observer une diminution du nombre de demandes d'asile. Par conséquent, ces chiffres devraient diminuer.

Salma Zahid: Merci, madame la ministre.

Je mentionne aussi le financement du programme de modernisation de la plateforme numérique. Une grande partie des dossiers

traités dans les bureaux qui se trouvent dans les circonscriptions sont attribuables à des personnes qui veulent savoir où en est leur demande. Elles devraient pouvoir obtenir l'information en ligne. Pouvez-vous parler de ce projet de modernisation et de la façon dont le gouvernement travaille pour améliorer le service à la clientèle pour les Canadiens et les autres personnes qui se servent du système d'immigration?

La présidente: Vous avez une minute, madame la ministre.

L'hon. Lena Metlege Diab: C'est une excellente question.

Comme nous le savons tous, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada exploite un vaste réseau de prestation de services, et le ministère interagit avec des millions de clients partout au Canada et dans le monde. Pour offrir des services modernes qui sont centrés sur le client, efficaces et transparents, nous nous tournons vers un solide système numérique d'immigration, car c'est essentiel.

De nouvelles technologies numériques transformeront les services du ministère en simplifiant le processus de demande en ligne. Les gens viennent de voir le nouveau système pour obtenir un passeport. Nous allons améliorer ainsi l'accès des clients à l'état de leurs demandes en temps réel en améliorant l'efficacité. Cela nous permettra également de renforcer notre intégrité et les mesures de protection à la frontière.

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

Merci, madame Zahid.

Il ne nous reste que deux minutes. Je vais donc en donner une aux conservateurs et une aux libéraux.

Monsieur Ho, vous avez une minute.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Madame la ministre, si une personne disait qu'elle ne pense pas que les étudiants étrangers enlèvent des emplois à des Canadiens, compte tenu des pénuries de main-d'œuvre actuelles, seriez-vous d'accord avec elle?

L'hon. Lena Metlege Diab: C'est drôle. J'arrive tout juste de Sudbury, où j'ai rencontré de nombreux groupes différents.

Les étudiants étrangers sont d'abord et avant tout ici pour étudier. On leur permet ensuite de travailler 24 heures par semaine. Ils occupent des postes que des collectivités rurales et d'autres collectivités cherchent désespérément à pourvoir. Nous reconnaissons l'importance des étudiants étrangers, et nous les remercions de pourvoir ces postes.

Vincent Ho: L'ancien ministre de l'Immigration, Marc Miller, a déclaré qu'il ne pense pas que les étudiants internationaux enlèvent des emplois à d'autres personnes, compte tenu des pénuries de main-d'œuvre qui sévissent aujourd'hui. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation? A-t-il tort?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je suis désolée, mais pourriez-vous répéter?

Vincent Ho: Il a dit qu'il ne pense pas que les étudiants internationaux enlèvent des emplois à d'autres personnes, compte tenu des pénuries de main-d'œuvre qui sévissent aujourd'hui. A-t-il tort de dire cela?

L'hon. Lena Metlege Diab: Je ne suis pas sûre de savoir qui a dit cela.

Vincent Ho: C'était Marc Miller, l'ancien ministre libéral de l'Immigration.

L'hon. Lena Metlege Diab: Comme je l'ai dit, les étudiants internationaux sont ici pour recevoir une bonne éducation dans nos établissements postsecondaires. C'est la raison pour laquelle nous avons renforcé les niveaux de maîtrise et de doctorat.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Ho.

La parole est à M. Zuberi. Il a une minute.

Sameer Zuberi: Je vous remercie, madame la présidente.

J'aimerais vous poser une question sur la relation qui existe entre vous, en votre qualité de ministre, et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, car une série de questions a semé la confusion à ce sujet.

Donnez-vous des directives à la CISR? Vous avez parlé un peu de son indépendance.

L'hon. Lena Metlege Diab: À titre d'avocate, j'ai pratiqué le droit pendant 22 ans avant de me lancer en politique. À vrai dire, j'ai pratiqué un peu le droit administratif, mais j'ai également occupé les fonctions d'adjudicatrice et d'arbitre dans des affaires d'ordre provinciales de portée plus restreinte... Peu importe.

Il y a une limite à ne pas franchir. Je respecte le rôle de cet organisme quasi judiciaire indépendant, tout comme les Canadiens, je crois. Il a un rôle à jouer. Il fait de son mieux. À titre de gouvernement et à titre de ministère, nous avons aussi un rôle à jouer, tout comme les parlementaires ont un rôle à jouer.

• (1200)

La présidente: Je vous remercie, madame la ministre.

Je vous remercie, monsieur Zuberi.

Je tiens à remercier la ministre de nous avoir accordé du temps aujourd'hui et d'avoir répondu avec patience à toutes nos questions.

Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre à la ministre de partir, puis nous poursuivrons la discussion avec les fonctionnaires.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

La présidente: La séance reprend.

Nous allons poursuivre les séries de questions que nous avons entamées au cours de la première heure. Nous entamons maintenant notre troisième série de questions, qui sont de cinq minutes chacune.

La parole est d'abord à M. Ho. Il a cinq minutes.

Vincent Ho: Je vous remercie, madame la présidente.

Mes questions portent principalement sur les étudiants internationaux, donc Mme May, de la Direction générale des étudiants étrangers voudrait peut-être intervenir.

Après une décennie de politiques libérales coûteuses, les Canadiens sont aux prises avec une crise du coût de la vie. Le taux de chômage est en hausse. De nos jours, le taux de chômage chez les étudiants est de 18 %, et des millions de Canadiens dépendent des banques alimentaires pour survivre.

Plus tôt ce mois-ci, c'est-à-dire en mars, le gouvernement libéral a annoncé des millions de dollars en bourses d'études pour permettre à des centaines d'étudiants indiens de venir étudier au

Canada, ainsi que la création de centaines de postes de chercheurs. À une époque où les déficits et les coûts ne cessent d'augmenter, comment le gouvernement peut-il annoncer un soutien aux étudiants non canadiens, sans offrir un soutien adéquat aux étudiants canadiens?

Scott Harris (sous-ministre délégué, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je vais céder la parole à Mme May si elle souhaite ajouter des détails.

Je crois que le programme dont vous parlez vise à recruter des étudiants des cycles supérieurs dans le but d'attirer des talents au Canada, afin de veiller à ce que nous ayons les compétences nécessaires pour bâtir l'avenir et que nous restions compétitifs pour attirer les meilleurs talents au Canada.

Vincent Ho: N'avons-nous pas suffisamment de talents supérieurs ici, au Canada?

Scott Harris: Nous voulons manifestement nous appuyer sur cela pour garantir les meilleures possibilités pour l'avenir.

Vincent Ho: Votre ministère a-t-il formulé des conseils au sujet de cette politique?

Scott Harris: Les conseils que nous pourrions formuler concerneraient la façon dont cela pourrait fonctionner du point de vue de l'immigration, par exemple les outils qui seraient en place pour soutenir ce programme.

Vincent Ho: La réponse est-elle oui, et avez-vous donné des conseils?

Scott Harris: Il s'agissait de conseils sur la façon d'octroyer des permis et sur les exigences requises du point de vue de l'immigration.

Vincent Ho: L'un ou l'autre des ministres libéraux vous ont-ils consulté?

Scott Harris: Eh bien, nous travaillons avec nos collègues. Ce sont nos collègues d'ISDE qui étaient responsables de cette initiative.

Vincent Ho: Cette politique est particulièrement accablante parce que dans le budget de l'an dernier, les libéraux ont annoncé qu'ils allaient restreindre les bourses d'études pour les Canadiens qui poursuivent des études dans des établissements privés. Nous prenons essentiellement de l'argent aux étudiants canadiens pour le donner aux étudiants étrangers. Cela vous semble-t-il juste?

Scott Harris: Je ne peux pas parler des changements qui ont été apportés à l'un ou l'autre de ces programmes, car ils ne font pas partie de notre mandat. Je suis...

Vincent Ho: Votre ministère octroie des permis aux étudiants étrangers. Est-ce exact?

Scott Harris: Nous octroyons les permis qui sont liés à ces...

Vincent Ho: Cela demeure une politique qui relève en partie de la compétence de votre ministère. Quel genre de message pensez-vous que cela envoie aux étudiants canadiens?

Scott Harris: Je ne peux pas me prononcer sur le message que cela envoie aux étudiants, mais je dirais que cela fait partie de la série de... Il s'agit de continuer à renforcer les compétences dont le Canada a besoin pour l'avenir, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Je vous encourage à discuter de certaines de ces questions avec...

Vincent Ho: Dans un récent rapport du ministère fédéral de l'Emploi, on admet pour la première fois qu'un taux de chômage de 18 % chez les étudiants canadiens est attribuable au « grand nombre » d'étudiants étrangers. À titre de haut fonctionnaire du ministère de l'Immigration responsable du dossier des étudiants étrangers, êtes-vous d'accord avec la déclaration du ministère de l'Emploi?

• (1210)

Scott Harris: Je n'ai pas vu ce rapport, mais je sais que nous avons resserré l'accès à l'emploi pour les étudiants en réponse à l'évolution de la situation économique au Canada. Comme vous le savez, nous avons réduit le nombre d'heures que les étudiants peuvent travailler pendant leurs études et nous avons réduit l'accès aux permis de travail postdiplôme...

Vincent Ho: Vous avez fait ces annonces. Est-ce à cause du grand nombre d'étudiants étrangers qui enlèvent peut-être ces emplois aux étudiants canadiens?

Scott Harris: Je pense qu'il s'agit de fournir des précisions au sujet du programme pour s'assurer que les gens qui viennent étudier au pays sont ici pour étudier et non pour travailler. C'est le principal objectif de notre ensemble de politiques. Il s'agit de veiller à ce que...

Vincent Ho: Vous n'êtes donc pas d'accord avec le rapport, car vous dites que la plupart des étudiants viennent ici simplement pour étudier et qu'ils s'en vont ensuite, mais le rapport cite que le taux de chômage de 18 % que nous observons chez les étudiants canadiens s'explique en partie par le grand nombre d'étudiants étrangers.

Scott Harris: Comme je l'ai dit plus tôt, nous voulons nous assurer que le programme est adapté aux besoins. Comme vous le savez, nous avons réduit le nombre d'étudiants qui viennent au Canada, en partie à cause de l'évolution de la situation économique au pays.

Vincent Ho: L'ancien ministre libéral de l'Immigration, Marc Miller, a déclaré en 2023 qu'il ne pense pas que les étudiants internationaux enlèvent des emplois à d'autres personnes, compte tenu des pénuries de main-d'œuvre actuelles. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

Scott Harris: Je ne peux pas me prononcer sur les déclarations qui ont été faites par le ministre à l'époque. Si c'était dans le contexte de 2023...

Vincent Ho: Si cette déclaration avait été faite aujourd'hui, seriez-vous d'accord avec cette affirmation, oui ou non?

Scott Harris: Je pense que le contexte est différent aujourd'hui. Nous avons beaucoup moins d'étudiants au Canada qu'en 2023, et de loin. Cela dit, je pense...

Vincent Ho: C'est lié aux emplois...

La présidente: Merci, monsieur Ho et monsieur Harris.

La parole est maintenant à Mme Sodhi. Elle a cinq minutes.

Vous avez la parole.

Amandeep Sodhi: Je vous remercie, madame la présidente.

Au cours de la dernière heure, la ministre a parlé du système d'octroi de l'asile du Canada. De façon plus générale, pouvez-vous dire au Comité comment le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que les mesures de soutien aux demandeurs d'asile soient gérées de manière responsable et en fonction de la capacité sur le terrain?

Cette question s'adresse à quiconque souhaite y répondre.

Scott Harris: Nous entretenons des relations de travail très étroites avec les provinces et les territoires. Le plus souvent, elles sont positives, mais il existe évidemment des tensions entre les systèmes. La coordination des soutiens aux demandeurs d'asile relève souvent à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile ces dernières années — jusqu'à la période actuelle, où nous observons une baisse — a mis à rude épreuve les ressources de certaines municipalités et de certaines provinces. C'est pourquoi, par l'entremise du Forum des ministres responsables de l'immigration, nous continuons de coordonner nos efforts pour tenter d'harmoniser ces ressources.

Comme la ministre l'a dit plus tôt, nous avons fourni du financement pour soutenir l'infrastructure de diverses municipalités et de certaines provinces. Nous nous efforçons de coordonner non seulement la prestation de soutiens immédiats, mais aussi la collaboration en vue de réduire la dépendance à l'égard de ces systèmes le plus rapidement possible à mesure que les gens progressent dans le système. Une grande partie des ressources que nous avons investies ont servi au renforcement des capacités au cours des dernières années.

Amandeep Sodhi: En ce qui concerne l'application de la loi, il y a des allégations selon lesquelles des personnes qui n'ont pas un droit reconnu par la loi de rester au Canada ne sont pas renvoyées en temps opportun. Pouvez-vous décrire les processus en place pour veiller à ce que les décisions soient appliquées et expliquer comment le système préserve sa crédibilité grâce à des audiences équitables et à un processus de suivi approprié?

Scott Harris: De toute évidence, les renvois relèvent de l'ASFC, et je suis sûr que ses représentants seraient en mesure de fournir plus de détails à ce sujet.

Ce que je peux dire au sujet du processus de renvoi lui-même, c'est qu'à partir du moment où une personne est reconnue comme devant être renvoyée, elle a d'abord accès à la CISR, puis aux tribunaux, si elle estime que sa situation justifie un examen par un organisme externe. Une fois ces recours épuisés, l'ASFC collabore avec des partenaires internationaux, dans certains cas, pour s'assurer que nous avons la capacité de les renvoyer dans leur pays d'origine.

Amandeep Sodhi: Compte tenu de certaines des préoccupations et de la désinformation que nous avons entendues, que souhaitez-vous que les Canadiens comprennent au sujet du fonctionnement actuel du système d'octroi de l'asile et de la façon dont on veille à ce qu'il demeure empreint de compassion et bien géré?

Scott Harris: Le Canada a une longue tradition de compassion humanitaire envers les personnes qui ont besoin de protection. C'est une réputation que le Canada s'efforce grandement de préserver.

Je pense toutefois que nous reconnaissons tous que le système est mis à rude épreuve, et c'est la raison pour laquelle nous avons pris des mesures importantes pour nous attaquer à certaines des causes de ces tensions. Nous observons maintenant les résultats avec la baisse importante, au cours de la dernière année et demie, du nombre de demandeurs d'asile qui sont venus au Canada, sans pour autant sacrifier l'accès à l'application régulière de la loi et aux droits des gens.

Évidemment, comme vous le savez tous, le projet de loi C-12 introduit des mesures supplémentaires qui renforceront notre capacité de veiller à ce que les ressources limitées dont nous disposons en matière d'asile soient axées sur les cas qui en ont le plus besoin, et qui nous permettront de continuer de faire évoluer le système, afin qu'il cible les personnes qui ont absolument besoin de la protection du Canada.

• (1215)

Amandeep Sodhi: Comme vous le savez, le budget de 2025 prévoyait une initiative ponctuelle visant à accorder le statut de résident permanent aux personnes protégées au Canada, en plus des allocations prévues dans le Plan pluriannuel des niveaux d'immigration. Pourriez-vous préciser pourquoi cette mesure a été mise en place et ce qu'elle signifie pour les Canadiens?

Scott Harris: Les personnes protégées au Canada sont des personnes dont la situation a déjà été reconnue, soit par la CISR, soit par un autre processus, comme nécessitant la protection du Canada. Leur dossier a été examiné et il a été déterminé qu'elles requéraient notre protection.

En raison de l'espace limité dont nous disposons dans le Plan pluriannuel des niveaux d'immigration, la conversion du statut des gens de cette catégorie — la catégorie des personnes protégées au Canada — en résidents permanents prend beaucoup de temps. Cette initiative ponctuelle permettra essentiellement de résorber l'arriéré des personnes qui attendent la résidence permanente dans cette catégorie et de résoudre leur situation plus rapidement.

Amandeep Sodhi: C'est parfait. Je vous remercie.

La présidente: Merci, monsieur Harris.

Merci, madame Sodhi.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Je prendrais plus cinq ou six minutes, madame la présidente.

La présidente: Vous disposez seulement de deux minutes et demie. Je suis désolée.

Alexis Deschênes: Est-ce le cas même si c'est un nouveau groupe de témoins?

La présidente: Nous ne recommençons pas, ça continue.

Alexis Deschênes: C'est donc comme ça que vous faites les choses ici. Ça va vite.

La présidente: Oui. Je suis désolée.

Alexis Deschênes: J'ai une question pour vous, madame May. Vous êtes la directrice générale du service Étudiants étrangers au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Comment expliquez-vous qu'il y ait 800 cas problématiques où la demande de permis d'études était basée sur des documents frauduleux? Dans plusieurs cas, on présentait des diplômes délivrés par des établissements d'enseignement qui n'existaient pas, mais votre ministère n'a rien fait pour assurer un suivi.

Scott Harris: Si vous me le permettez, je vais répondre à cette question, parce que Mme May est responsable du programme et de son encadrement, mais les mesures d'intégrité sont gérées ailleurs au sein du ministère.

Le chiffre que vous avez mentionné ce matin, issu du rapport de la vérificatrice générale, correspond à un nombre un peu flou, c'est-à-dire que c'est un indicateur initial. Nous avons centralisé notre processus pour vérifier ces cas, et nous travaillons avec nos partenaires dans le domaine de...

Alexis Deschênes: Monsieur Harris, je ne parle pas de centralisation. Je dis qu'il y a 800 cas, et qu'il y en a probablement bien d'autres.

La présidente: Il vous reste une minute.

Alexis Deschênes: La vérificatrice générale a réussi à déceler 800 cas pour lesquels la délivrance de permis était basée sur des documents frauduleux, et aucune mesure n'a été prise.

Scott Harris: Oui, mais je crois que le rapport dit que ce sont des cas potentiels de documents frauduleux, ou...

Alexis Deschênes: Le rapport dit que les personnes « avaient soit utilisé des documents frauduleux, soit fourni des renseignements erronés pour entrer au Canada ».

Scott Harris: C'est ça.

Alexis Deschênes: La vérificatrice générale dit que c'est un problème grave, mais vous n'avez pas envisagé de prendre des mesures pour ne serait-ce qu'un de ces 800 cas.

Scott Harris: Oui, mais c'est la raison pour laquelle nous avons créé un processus centralisé pour faire des suivis sur ces cas. Comme vous le savez, les mesures que nous avons introduites pour améliorer les processus d'entrée sont nouvelles. Au début, notre priorité était d'empêcher l'entrée de ces gens en premier lieu, mais, maintenant, nous travaillons avec nos partenaires pour nous occuper des cas des personnes qui sont déjà au Canada, afin de régler ces problèmes.

La présidente: Merci, messieurs Harris et Deschênes.

[Traduction]

Monsieur Redekopp, vous avez cinq minutes.

Brad Redekopp: Je vous remercie.

Monsieur Harris, votre ministère a annoncé sur tous les toits son retrait de l'initiative liée au secteur hôtelier. En effet, le gouvernement a dépensé des centaines de millions de dollars — voire près d'un milliard de dollars — pour loger les demandeurs d'asile à l'hôtel. Vous vous êtes retirés de cette initiative en grande pompe.

Cependant, vous avez récemment accordé un financement de 40 millions de dollars à la Ville d'Ottawa pour l'achat d'un hôtel et le maintien de ce financement. Cela ne revient-il pas simplement à réaffecter des fonds?

• (1220)

Scott Harris: Je ne dirais pas qu'il s'agit simplement de réaffecter des fonds. Nous travaillons avec les municipalités pour nous assurer qu'elles ont l'infrastructure dont elles ont besoin pour soutenir la population. Nous nous sommes retirés de la question du logement, qui constituait une prestation directe de services et ne renforçait pas les capacités. C'était essentiellement une solution ponctuelle. Notre collaboration avec les villes vise à les aider à renforcer les capacités de leurs systèmes à long terme.

Brad Redekopp: Vous trompez essentiellement les Canadiens parce que vous dites que nous ne dépensons pas d'argent pour cela, même si vous dépensez des millions de dollars pour acheter des infrastructures. Vous ne louez pas de chambres d'hôtel, mais vous achetez des infrastructures. Je comprends. C'est vraiment la même chose.

J'aimerais maintenant aborder la question de...

Scott Harris: [*Inaudible*] trompeur, à des fins d'éclaircissements.

Brad Redekopp: Je suis désolé, mais je veux passer au rapport de la vérificatrice générale qui a été publié ce matin.

Dans ce rapport, on parle de plus de 150 000 cas de fraude potentielle. Cela revient à ce que la ministre vient de nous dire, à savoir que le ministère ne peut enquêter que sur 2 000 cas. Pouvez-vous le confirmer? Est-ce exact?

Scott Harris: Je ne voudrais pas avancer de chiffre approximatif. Nous devons établir des priorités dans l'utilisation de nos ressources. De toute évidence, nous ne pouvons pas donner suite à chaque signalement. Je pense que 150 000 est un chiffre très élevé qui ne reflète pas nécessairement le même degré de gravité dans chaque cas et qui peut découler de certaines déclarations erronées de la part des institutions.

Brad Redekopp: D'accord. Je ne suis pas vraiment préoccupé par... C'est-à-dire que ce chiffre me préoccupe, mais celui qui m'a vraiment étonné, c'est la limite de 2 000 cas. Votre ministère a reçu, je crois, près de 6 milliards de dollars en ressources au cours de la dernière année et de l'année précédente, si je ne me trompe pas.

En gros, vous dites que même s'il y a des milliers de cas potentiellement frauduleux, nous sommes plafonnés à 2 000 cas en raison des autres milliards de dollars que nous dépensons pour toutes ces autres priorités. C'est essentiellement ce que vous dites. Peu importe s'il y a plus de fraudes. Vous n'affecterez pas de ressources supplémentaires à cette situation parce que la limite est 2 000 cas.

Est-ce une évaluation juste de la situation au ministère?

Scott Harris: Non, je ne dirais pas qu'il s'agit d'une évaluation juste.

Brad Redekopp: C'est donc plus de 2 000 cas.

Scott Harris: Je dirais tout d'abord que, selon la répartition des responsabilités, l'ASFC est responsable de l'application de la loi à l'intérieur du pays. Nos mesures d'intégrité appuient son travail. C'est une distinction importante. Elle a les effectifs d'agents chargés de l'application de la loi au Canada.

Les 2 000 cas correspondent à notre meilleure estimation en ce qui a trait aux processus d'enquête en cours. Nous avons mis en place toute une série de nouveaux outils de gestion des risques qui nous permettront de tirer parti des nouvelles technologies, de cerner les tendances et d'intervenir plus rapidement dans les affaires à l'avenir. Ce chiffre n'est pas coulé dans le béton. C'est une question de capacité.

Brad Redekopp: La ministre l'a dit.

Scott Harris: Oui.

Brad Redekopp: D'après ce que vous me dites, davantage de ressources auraient pu être allouées pour mener plus d'enquêtes compte tenu des milliers de cas de fraude potentielle, mais cela n'a pas été fait. Telle est la réalité de ce qui s'est passé ces dernières années. C'est ce qui a été rapporté et c'est ce qu'a déclaré la ministre.

Parlons du projet de loi C-3. La ministre, encore une fois, n'a pas bien compris, comme toujours. Je pense que vous lui avez chuchoté à l'oreille que 1 501 personnes ont obtenu la citoyenneté canadienne depuis le 15 décembre. Est-ce juste?

Scott Harris: C'est 1 301.

Brad Redekopp: C'est 1 301. Merci.

Elle n'a pas compris que je voulais parler des demandes de preuve de citoyenneté, ce qui est différent. Avez-vous des données à ce sujet? Savez-vous combien de personnes ont présenté une demande de preuve de citoyenneté depuis le 15 décembre?

Scott Harris: Je n'ai pas ces données avec moi aujourd'hui. Nous pourrions vous les fournir. Je n'ai pas constaté d'augmentation. Nous n'avons pas observé une tendance indiquant une augmentation importante de ce chiffre.

Brad Redekopp: Si vous pouviez nous fournir cette information, cela nous serait utile.

Scott Harris: Je le ferai.

Brad Redekopp: Ma prochaine question porte sur la CISR.

Compte tenu de la guerre en Iran en ce moment, des discussions ont-elles eu lieu entre votre ministère et la CISR pour trouver des moyens d'être plus rigoureux dans le processus de vérification des demandes d'asile provenant de l'Iran?

Scott Harris: La CISR ne participe pas nécessairement à ce processus. Si vous parlez des contrôles de sécurité, ce processus est partagé entre l'ASFC, le SCRS et IRCC.

Brad Redekopp: Je ne parle pas forcément des contrôles. Je dis plutôt qu'il faut examiner ces cas attentivement afin de déterminer s'ils devraient être approuvés ou non, étant donné que nous savons que des représentants du CGRI se trouvent au Canada, qu'ils ont réussi à se faufiler dans notre système et qu'ils s'efforcent, j'en suis sûr, d'entrer au Canada en ce moment, compte tenu de la guerre en cours.

Scott Harris: En 2022, le régime a été désigné comme se livrant au terrorisme et le CGRI a été inscrit sur la liste des entités terroristes. Depuis, nous avons eu de nombreuses discussions avec la CISR, l'ASFC et d'autres organismes. Nous nous assurons d'examiner les cas relatifs aux personnes qui souhaitent venir au Canada — nous empêchons des personnes de venir au Canada — et de nous occuper des cas relatifs aux personnes se trouvant déjà au Canada et qui pourraient être désormais interdites de territoire à la suite de ces changements.

Brad Redekopp: Donc, depuis le début de la guerre, vous n'avez rien changé. Le niveau de discussions est le même.

Scott Harris: Il va sans dire que la guerre qui fait rage a entraîné davantage de conversations, à divers niveaux.

• (1225)

La présidente: Merci, monsieur Harris.

Merci, monsieur Redekopp.

Nous passons maintenant à Mme Zahid, pour cinq minutes.

Salma Zahid: Merci, madame la présidente.

Ma première question concerne le budget supplémentaire des dépenses qui comprend un financement de plus de 52 millions de dollars pour le Programme de passeport. Pourriez-vous nous parler des mesures prises par le ministère pour accélérer la mise en œuvre de ce programme et des progrès réalisés à ce jour?

Scott Harris: Nous travaillons en collaboration avec Service Canada, qui est l'organisme qui s'occupe de délivrer les passeports aux Canadiens. Nous surpassons nos normes de prestation de services, et ce, depuis plusieurs années.

Quelques initiatives ont été mises en place, comme la possibilité de présenter une demande de renouvellement de passeport pour adulte en ligne. Nous poursuivons cette initiative qui donne d'excellents résultats: les gens obtiennent leur passeport plus facilement et plus rapidement, étant donné que tout se fait directement en ligne.

Je tiens également à préciser que les ressources prévues dans le budget supplémentaire des dépenses visent à répondre à une préoccupation budgétaire persistante concernant le fonds renouvelable pour les passeports découlant de la baisse du nombre de demandes pendant la pandémie. Les recettes provenant des passeports ont beaucoup diminué, mais on continue, évidemment, à engager des dépenses pour la prestation de ce service. Les ressources prévues dans le budget supplémentaire des dépenses nous permettront donc de continuer à garantir le respect des normes de service à l'avenir.

Salma Zahid: Je vois également qu'IRCC demande 14,5 millions de dollars pour la transition vers le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027. Pouvez-vous nous expliquer à quoi servira ce financement?

Scott Harris: Vous savez que ce plan des niveaux d'immigration est le premier qui présente une réduction du nombre de personnes qui seront accueillies au Canada. Notre financement est lié au nombre de personnes qui entrent au Canada. Par conséquent, notre budget a été considérablement réduit au cours de l'exercice précédent — à l'approche de 2025-2026 — et nous avons dû réduire nos effectifs. Dans ce dernier budget, ces fonds ont été expressément affectés aux coûts liés à l'exercice de réaménagement visant à réduire les effectifs en raison de la diminution du nombre de dossiers à traiter.

Salma Zahid: Ma prochaine question porte sur les répercussions que vous constatez sur le marché immobilier, en particulier dans une ville comme Toronto, en raison de la baisse du nombre d'étudiants étrangers. Quels effets avez-vous observés? Quel est l'impact de la diminution du nombre d'étudiants étrangers sur le marché immobilier?

Scott Harris: Je ne saurais dire avec certitude si ce sont exclusivement les étudiants étrangers qui influencent le marché immobilier dans une région donnée. Je dirai, comme la ministre l'a mentionné, que plusieurs rapports ont indiqué que le ralentissement général de l'immigration a permis d'apaiser la tension sur les loyers dans certaines régions, ainsi que sur le prix des logements. Cette situation atténuée quelque peu la pression, en particulier dans les villes les plus peuplées, pour les gens qui chercheront un logement à l'avenir. Cependant, je ne saurais dire dans quelle mesure cela est attribuable aux étudiants étrangers par rapport à d'autres groupes de la population... Je ne peux pas me prononcer là-dessus.

Salma Zahid: Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste une minute et 45 secondes.

Salma Zahid: J'aimerais parler du programme de modernisation pour lequel vous avez demandé des fonds dans ce budget des dépenses. Quelles mesures mettez-vous en œuvre exactement, et en quoi cette modernisation sera-t-elle bénéfique pour les Canadiens? Y a-t-il des éléments importants sur lesquels vous allez vous concentrer dans le cadre de ce projet de modernisation?

Scott Harris: La modernisation n'est pas seulement un projet qui se concentre sur les TI. Il s'agit d'une transformation de la façon

dont nous menons nos activités. Elle permet à IRCC de passer d'un ministère axé sur les demandes à un ministère axé sur les clients, ce qui nous permettra de mieux servir les clients tout au long de leur parcours d'immigration.

Ce programme sera rendu possible grâce aux plateformes de TI, et nous en constatons déjà les premiers avantages. Par exemple, les demandeurs de visa et certains demandeurs de passeport peuvent désormais créer un compte en ligne, ce qui est la première étape, évidemment, pour pouvoir surveiller l'évolution de leur dossier, et ce, tout au long du processus d'immigration.

Nous avons mené un tout premier projet pilote sur les visas électroniques. Lorsque nous pourrons déployer cette mesure, elle marquera un tournant pour le Canada. Les ressortissants étrangers n'auront plus à soumettre leur passeport pour qu'on y appose les visas. Nous avons déjà lancé notre module de service de soutien à la clientèle, qui permet à notre personnel de soutien à la clientèle de mieux répondre aux besoins des gens qui souhaitent obtenir des renseignements sur leur dossier.

Nous continuerons à déployer progressivement ces outils afin d'améliorer tous les secteurs d'activités dans lesquels nous intervenons.

Salma Zahid: Merci.

● (1230)

La présidente: Merci, madame Zahid.

Merci, monsieur Harris.

Nous passons maintenant à Mme Rempel Garner, pour cinq minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci, madame la présidente.

Monsieur Harris, bienvenue.

Scott Harris: Merci.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Tout à l'heure, mon collègue vous a posé une question en lien avec une citation du ministre Fraser. Il avait dit qu'il était bon, pour l'économie, d'avoir un grand nombre d'étudiants étrangers. Vous avez répondu que le contexte était différent aujourd'hui. Qu'est-ce qui a changé?

Scott Harris: Je pense qu'il citait le ministre Miller...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Il citait les deux.

Scott Harris: Comme on le sait, depuis 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire le nombre de personnes qui entrent au Canada, afin d'atteindre des niveaux viables. Cela témoigne d'une sensibilisation croissante aux défis liés au logement, aux soins de santé et à l'accès aux services en général, non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour les ressortissants étrangers. Ce contexte a bien sûr changé de façon radicale depuis 2023.

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'était sans doute parce qu'en l'espace d'environ deux ans, on a accueilli plus d'un million d'étudiants.

Scott Harris: La croissance a été importante après la pandémie.

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est ce que j'appelle l'arrivée massive attribuable au ministre Fraser, mais quoiqu'il en soit...

Le contexte a changé. Il y a donc eu cette arrivée massive. Ces millions de personnes ont des permis expirés ou qui vont bientôt l'être. Vous êtes sur le point de délivrer environ 155 000 nouveaux permis. Tenez-vous pour acquis que toutes les personnes dont le permis est expiré vont partir?

Scott Harris: Nous nous attendons à ce qu'elles partent.

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord.

Scott Harris: Doit-on pour autant tenir pour acquis qu'elles vont le faire? Bien sûr que non. C'est pourquoi nous avons des mesures d'intégrité et collaborons avec nos partenaires. Nous prenons toutes les dispositions nécessaires pour surveiller cette situation.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pour que ce soit clair, vous avez fixé les nouveaux niveaux de permis d'études à 155 000 en supposant que toutes les personnes dont le visa expirera bientôt partiront d'elles-mêmes, comme par magie.

Scott Harris: Non. Le calcul que vous voyez — 155 000 — concerne les nouveaux permis, comme vous le savez.

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord.

Scott Harris: Il y a aussi des prolongations et des transitions vers d'autres statuts, des permis de travail, etc. Nous tenons compte de tous ces éléments.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Vous avez dit que le contexte avait changé. Les jeunes sont confrontés à une grave crise de l'emploi. Vous venez de dire au Comité que vos ressources vous permettent de n'examiner que 2 000 cas de fraude, même si la vérificatrice générale en a relevé potentiellement 150 000.

Des millions de personnes ont un permis de travail expiré et il y a une crise de l'emploi chez les jeunes. Or, vous allez quand même délivrer 155 000 nouveaux permis à des étudiants étrangers cette année. Pourquoi?

Scott Harris: À titre de précision, je n'ai pas dit que nous ne pouvions enquêter que sur ces 2 000 cas. Je sais que c'était la question. Mon...

L'hon. Michelle Rempel Garner: C'est ce que la ministre a dit. Êtes-vous en train de la contredire?

Scott Harris: Ce que je voulais dire, c'est que nous utiliserons nos ressources de façon optimale.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pour que ce soit clair...

Scott Harris: Si nous pouvons améliorer nos outils, nous serons en mesure de travailler avec nos partenaires pour traiter encore plus de dossiers.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Êtes-vous en train de contredire ce que votre ministre a dit? Elle a dit que vous n'avez que...

Scott Harris: Je pense que la ministre parlait du niveau actuel des ressources et de la façon dont elles ont été affectées. Moi, je parle de notre capacité à faire progresser nos enquêtes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Combien de cas pourriez-vous traiter à vitesse grand V?

Scott Harris: Cela dépend des outils que nous pouvons utiliser. Évidemment, je ne veux pas parler des outils eux-mêmes ici pour...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Combien de cas pouvez-vous examiner?

Scott Harris: Je ne voudrais pas faire une approximation à ce stade-ci.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je pense que vous devriez le faire. C'est une nouvelle à laquelle on accorde beaucoup d'importance en ce moment. Combien de cas pouvez-vous examiner?

Scott Harris: Je ne vais pas spéculer.

L'hon. Michelle Rempel Garner: En tant que législatrice chargée d'allouer des fonds à votre ministère, je vais considérer que vous ne le savez pas. Ai-je raison?

Scott Harris: Eh bien, je dirais que dans tout domaine d'application de la loi, on doit utiliser les ressources en priorité pour les cas les plus préoccupants.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pensez-vous que consacrer 40 millions de dollars à un hôtel pour des demandeurs d'asile déboutés soit une priorité par rapport, par exemple, à l'affectation de ressources pour lutter contre la fraude liée aux permis délivrés aux étudiants étrangers?

Scott Harris: Je pense que ce sont des priorités stratégiques concurrentes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Laquelle est la plus importante?

Scott Harris: Ce serait aux parlementaires de...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non, votre ministère ne cesse d'ajouter plus d'argent que ce qui est prévu dans le budget principal des dépenses au budget supplémentaire des dépenses.

La présidente: Il vous reste une minute.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Vous nous demandez de valider votre priorité, alors je veux savoir, monsieur Harris, en tant que nouveau sous-ministre, quelle est votre priorité. Vous nous avez demandé 40 millions de dollars pour acheter un hôtel destiné aux demandeurs d'asile, et vous dites qu'en raison de nos capacités, seuls 2 000 cas de fraude peuvent faire l'objet de poursuites, mais, en même temps, vous accueillez 155 000 personnes de plus.

Si j'étais ministre, nous aurions une conversation à ce sujet. Cette situation me semble un peu ridicule.

Scott Harris: Le budget supplémentaire des dépenses est également présenté par les ministres. Ce sont des priorités du gouvernement.

Je dois préciser que je ne suis pas le nouveau sous-ministre.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Recommanderiez-vous aujourd'hui à la ministre d'accorder une plus grande priorité et une plus grande importance aux enquêtes sur les cas de fraude et de ne pas délivrer de nouveaux permis d'études aux étudiants étrangers tant qu'il n'y aura pas de plan pour renvoyer les millions de personnes dont le permis est déjà expiré?

• (1235)

Scott Harris: Je crois que nous devons établir un équilibre entre nos priorités. Nous devons...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Que voulez-vous dire par « équilibre »?

Scott Harris: Eh bien, nous devons continuer à accueillir des gens au Canada pour faire croître...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Qu'en est-il des jeunes qui n'ont pas d'emploi?

Scott Harris: Nous devons également en faire une priorité.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pourquoi ne nous concentrons-nous pas sur les stratégies de mobilité de la main-d'œuvre? Je trouve cela insensé, complètement insensé. Vous le savez.

La présidente: Merci, madame Rempel Garner, et merci, monsieur Harris. Vos cinq minutes sont écoulées.

Nous passons maintenant à M. Zuberi, pour cinq minutes.

Vos cinq minutes commencent maintenant.

Sameer Zuberi: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Monsieur Harris, je vais poursuivre avec vous dans la même veine. Il y a eu beaucoup d'échanges de part et d'autre. J'essayerai d'écouter votre réponse, mais je n'ai pu l'entendre à cause des interruptions.

Voulez-vous ajouter quelque chose au sujet de l'hôtel, d'IRCC et de ce thème en général, avant que je ne passe à mes autres questions?

Scott Harris: Comme vous le savez, nous avons mis fin à notre programme relatif aux hôtels; la stratégie d'hébergement provisoire. Nous continuons de travailler avec les provinces et nos partenaires municipaux pour nous assurer qu'ils ont les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de leurs collectivités en matière de lutte contre l'itinérance et de logement. C'est ce sur quoi nous nous concentrons. En 2017, l'objectif était de travailler avec les différentes administrations pour renforcer leur capacité à faire face aux pressions auxquelles elles étaient confrontées. C'est toujours notre stratégie.

Sameer Zuberi: Merci. Je vous remercie de cette précision pour le compte rendu et dans l'intérêt de tous les Canadiens.

J'aimerais changer de sujet un instant pour aborder une question qui préoccupe également de nombreux Canadiens. On traverse une période malheureuse de l'histoire mondiale, marquée par de nombreux conflits. De nombreux Canadiens ont des proches dans des zones de conflit. Plusieurs programmes témoignent de notre esprit humanitaire en tant que Canadiens et, comme on l'a toujours fait, on prend soin les uns des autres et de l'ensemble de l'humanité. J'aimerais attirer votre attention sur quelques programmes et vous poser des questions à leur sujet.

Premièrement, des Canadiens ont des proches, des membres de leur famille directe, à Gaza. Le gouvernement a mis en place un programme important, semblable à d'autres programmes, sur la réunification des familles pour Gaza. Pouvez-vous faire le point sur ce programme? Quelles sont ses perspectives d'avenir?

Scott Harris: Je me ferai un plaisir d'en parler.

Le programme auquel vous faites référence concerne l'engagement envers 5 000 personnes... au moyen d'une politique publique relative aux résidents temporaires qui permet la réunification. Nous avons reçu des demandes. Leur nombre total est de 6 350. Jusqu'à présent, nous en avons approuvé 1 325, et 970 personnes sont arrivées au Canada grâce à ce programme. Nous continuons également de recevoir des demandes hors du programme, et nous avons approuvé 610 de ces autres demandes, pour un total de 1 390 personnes arrivées au Canada à ce jour à la suite du conflit.

Sameer Zuberi: J'ai rencontré un certain nombre de ces personnes qui fuient l'horreur, essentiellement les horreurs de la guerre. Elles ont tout perdu, leur maison a été complètement rasée,

des membres de leur famille et des proches ont été tués, et elles ont subi de graves blessures, comme des amputations.

Les personnes que j'ai rencontrées m'ont dit qu'elles avaient de la difficulté à s'établir au Canada. Quels types de services et de soutien offrez-vous à ceux qui arrivent ici en provenance de cette zone de guerre?

Scott Harris: Il s'agit d'un processus de réunification des familles. Normalement, dans le cadre de tels processus, nous comptons sur les familles pour apporter le soutien principal. Nous fournissons une aide modeste à l'arrivée. Les gens ont ensuite accès à nos services d'établissement, ce qui leur permet de continuer à bénéficier du réseau de ressources existant.

Sameer Zuberi: Dans la minute qui me reste, j'aimerais me concentrer sur le programme ouïghour de la motion M-62, qui accueille également les personnes qui sont profondément vulnérables, mais pas pour les mêmes raisons. Je tiens à féliciter votre ministère d'accueillir des réfugiés qui sont extrêmement vulnérables et qui ont été persécutés.

Quelles sont les perspectives pour ce programme? Où en sommes-nous en ce qui concerne l'accueil des Ouïghours qui fuient la persécution?

Scott Harris: Je sais que vous connaissez très bien ce programme. À ce jour, nous avons reçu 860 demandes, et environ 265 arrivées ont eu lieu.

Comme vous le savez, il s'agit d'une population très difficile à servir, à rejoindre et pour laquelle il est compliqué de garantir les protections nécessaires tout au long du parcours sans l'exposer à des risques supplémentaires. Nous travaillons avec nos partenaires communautaires pour nous assurer de faire ce travail avec beaucoup de sensibilité. Les progrès se poursuivent.

• (1240)

Sameer Zuberi: Je tiens à souligner que je vous serais reconnaissant si l'on pouvait accélérer le rythme.

Je vous remercie de tout ce que vous avez fait.

La présidente: Merci, monsieur Zuberi.

Merci, monsieur Harris.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, madame la présidente.

Monsieur Harris, poursuivons la discussion sur les enquêtes menées lorsque vous recevez des rapports semestriels qui laissent évoquer des problèmes, par exemple des étudiants étrangers qui ne respectent pas leurs conditions.

Ce qu'on voit aujourd'hui, c'est que, sur les 153 000 étudiants et étudiantes susceptibles de ne pas respecter leurs conditions, il n'y a eu que 4 000 enquêtes en 2023-2024. Est-ce que ça va s'améliorer?

Scott Harris: Il y a déjà une amélioration. En 2025, il y avait seulement 35 000 cas pour lesquels nous avons des inquiétudes. Nous sommes en train d'évaluer chacun de ces cas. Il y a des circonstances qui ne sont pas problématiques, comme...

Alexis Deschênes: Je le sais, mais il faut faire l'enquête. Je veux savoir si le rythme des enquêtes augmente, à savoir 2 000 enquêtes par année.

Scott Harris: C'est ce que je disais. Nous devons trouver des façons de faire le suivi de manière différente dans certains cas.

Alexis Deschênes: Est-ce que vous faites plus d'enquêtes en 2025-2026 que vous n'en faisiez en 2023-2024?

Scott Harris: Probablement, oui.

Alexis Deschênes: Pourquoi dites-vous « probablement »?

Scott Harris: La raison pour laquelle j'hésite un peu, c'est parce qu'une enquête est quelque chose de très formel. Souvent, pour nous, il s'agit seulement d'un suivi.

Alexis Deschênes: Il y a une vérification, et certains cas sont peut-être facilement vérifiables. La vérificatrice générale nous dit qu'il y a seulement 2 000 enquêtes par année.

Scott Harris: Oui, c'est le nombre d'enquêtes pour l'année 2023-2024.

Alexis Deschênes: Vous dites maintenant qu'il y a moins d'étudiants étrangers, donc que ça va s'améliorer. Or, ce n'est pas la question. Je cherche à savoir si vous avez la capacité de mener plus de vérifications ou d'enquêtes qu'en 2023-2024.

Scott Harris: Oui, mais...

Alexis Deschênes: Avez-vous la capacité d'en faire plus?

Scott Harris: Oui, parce que nous avons de meilleurs outils.

Alexis Deschênes: Quelle est la capacité par année? Combien d'enquêtes faites-vous?

Scott Harris: Je ne peux pas vous donner le nombre maintenant.

Alexis Deschênes: Qu'est-ce qui vous fait dire que vous faites plus d'enquêtes?

Scott Harris: C'est parce que nous avons des outils améliorés. Nous pouvons travailler plus directement avec certaines institutions pour valider l'information plus rapidement. Si nous pouvons régler les cas plus rapidement, c'est plus facile de les régler complètement. C'est beaucoup plus difficile quand il faut faire une longue étude pour chaque cas.

La présidente: Merci, messieurs Harris et Deschênes.

Monsieur Davies, vous avez la parole.

[Traduction]

Vos cinq minutes commencent maintenant.

Fred Davies: Merci, madame la présidente.

L'annonce faite aujourd'hui aux nouvelles, le rapport de la vérificatrice générale et les questions posées ici touchent au cœur du sujet dont nous avons parlé toute la journée.

Je veux revenir à mes questions précédentes sur le programme Entrée express.

La crise que traverse notre système de santé partout au Canada revêt une importance tout aussi grande que l'ensemble des questions dont nous discutons aujourd'hui. Nous devons trouver des solutions pour les médecins qui attendent leur résidence, l'accréditation et l'évaluation des autorités provinciales. D'après mes renseignements, le programme Entrée express a donné des résultats positifs pour seulement 2 % environ de l'arriéré actuel de médecins.

Monsieur Harris, vous avez dit que le ministère et vous entretenez de bonnes relations avec les partenaires provinciaux et du secteur privé. Où se situe le problème, alors que 13 000 médecins au

Canada ne parviennent pas à obtenir de résidence ou de permis d'exercice?

Je veux juxtaposer cela à l'objectif de 5 000 personnes supplémentaires qui pourraient être reléguées dans un arriéré encore plus important. Comment remédier à cela?

Scott Harris: J'ai deux précisions à apporter. Je vous remercie de me donner l'occasion de le faire.

Le premier problème dont vous parlez est, comme vous le mentionnez avec justesse, un problème lié à la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Il s'agit de personnes qui ne peuvent pas occuper un poste sur le marché du travail pour l'instant parce que leurs compétences ne sont pas reconnues. Leurs titres de compétences et leur expérience ne sont pas reconnus.

Fred Davies: Ce sont des gens qui sont déjà au Canada.

Scott Harris: Oui.

Fred Davies: Il s'agit de titulaires d'un diplôme de médecine dont le dossier est bloqué dans le système parce que nous ne parvenons pas à faire valider les documents. Est-ce exact?

• (1245)

Scott Harris: Il faut les valider ou faire reconnaître les équivalences. Je ne suis pas un expert en reconnaissance des titres de compétences étrangers. Ce sont les collèges de chacune des provinces qui s'en occupent. Nous travaillons en partenariat avec Santé Canada, les provinces et d'autres partenaires pour trouver des moyens de simplifier les choses. Certaines provinces ont fait preuve d'une incroyable créativité pour accélérer le processus.

Fred Davies: Cela touche en quelque sorte au cœur de la question des barrières commerciales interprovinciales. Dans tout ce que nous faisons au Canada, il semble y avoir des obstacles entre chaque administration.

Il y a deux hôpitaux dans ma circonscription qui vont fermer parce que l'on ne peut pas trouver de médecins en soins primaires, mais il y a entre 13 000 et 18 000 médecins au Canada qui attendent de passer par ce processus de reconnaissance. Le ministre a annoncé en grande pompe qu'elle voulait en ajouter 5 000. Cela semble formidable, mais qu'en est-il des 13 000, 15 000 ou 18 000 personnes qui attendent déjà ici? N'y a-t-il pas un moyen de mieux coordonner vos efforts avec ceux de vos partenaires du secteur pour accélérer le traitement des demandes des médecins en soins intensifs qui sont si importants pour ma région de Niagara?

Scott Harris: Nous collaborons avec nos partenaires. Nous n'avons pas le pouvoir ou quelque moyen que ce soit pour forcer les collèges à reconnaître les candidats.

Fred Davies: D'accord, mais vous les avez autorisés à entrer au pays parce qu'ils étaient médecins.

Scott Harris: En fait, ils sont peut-être venus pour diverses raisons. Ils ne sont peut-être pas venus pour pratiquer la médecine. Ils sont peut-être venus dans le cadre de processus de réunification des familles.

Fred Davies: Mais pas les 18 000.

Scott Harris: Ce chiffre peut correspondre à une accumulation sur une longue période.

Fred Davies: Voici ce à quoi nous sommes confrontés en ce moment: il y a des gens au Canada qui veulent pratiquer la médecine, qui veulent venir à Niagara et qui veulent m'aider à sauver les deux hôpitaux qui vont fermer, mais ils sont bloqués dans le système. La situation est critique.

Avez-vous des suggestions sur la façon dont nous pouvons régler ce problème et accélérer le processus afin que ces médecins puissent commencer à exercer au Canada?

Scott Harris: Il y a des pratiques exemplaires qui voient le jour dans certaines provinces du Canada. Il y a l'exemple d'un cas dont j'ai eu connaissance il y a environ trois ans, un demandeur d'asile qui était médecin est arrivé au Canada et s'est installé en Alberta. L'Alberta avait un programme à l'époque — je ne sais pas s'il existe encore — qui permettait de faire un stage sous la supervision d'une autre personne et d'obtenir un traitement accéléré afin de servir les collectivités du Nord. Nous sommes favorables à toute mesure susceptible de simplifier le processus.

Pour ce qui est des 5 000 personnes, la conversion des médecins au Canada en résidents permanents est une priorité pour nous. Ces 5 000 personnes ne sont pas seulement de nouveaux arrivants. Il y a aussi des personnes qui sont déjà ici et qui ne sont pas résidents permanents, mais qui pourraient le devenir.

Fred Davies: Est-ce en plus des milliers de personnes qui attendent toujours une résidence en médecine?

Scott Harris: Cela dépend de qui vous comptez pour arriver à ce chiffre.

Fred Davies: L'an dernier, environ 1 000 étudiants étrangers en médecine n'ont pu obtenir de résidence. Le problème tient-il en partie au fait que la capacité des hôpitaux n'est pas suffisante pour donner des emplois à ces médecins?

Scott Harris: Je ne peux pas me prononcer là-dessus.

Fred Davies: Cela serait une solution assez facile. Il y a des médecins et des diplômés formés à l'étranger, dont certains sont canadiens, qui ne peuvent pas obtenir de résidence ici. Dans le cadre du processus de demande, ces problèmes ne sont-ils pas cernés? Pourquoi leur dit-on non?

Scott Harris: Encore une fois, je ne peux pas me prononcer là-dessus. Ces programmes sont régis par les provinces et les territoires.

La présidente: Merci, monsieur Harris, et merci, monsieur Davies. Ce sont des questions très importantes.

Madame Sodhi, vous avez cinq minutes.

Amandeep Sodhi: Je pense que c'est au tour de Mme Zahid.

La présidente: Non, vous êtes la suivante, madame Sodhi.

Amandeep Sodhi: Oh. D'accord. Parfait.

La présidente: Je sais que vous aimeriez vous affronter pour savoir qui prendra la parole, mais nous allons passer à vous, madame Sodhi.

Des voix: Oh, oh!

Amandeep Sodhi: Parfait. Je suis désolée.

La présidente: Ce n'est pas grave.

Amandeep Sodhi: J'aimerais parler un peu plus du système d'immigration en général.

Pouvez-vous nous expliquer comment les intervenants et les Canadiens ont été consultés lors de la préparation du plan des niveaux

pour 2026-2028 et comment leurs commentaires ont façonné le plan de cette année?

Scott Harris: Nous avons mis en place un processus de consultation assez rigoureux, et nous avons parlé directement à plus de 800 organisations et intervenants. Nous avons également reçu des mémoires de dizaines de milliers de Canadiens qui nous ont fait part de leur point de vue sur le plan.

Amandeep Sodhi: C'est parfait.

Le ministère et le ministre ont beaucoup parlé de rétablir la stabilité du système d'immigration. Pouvez-vous expliquer à quoi ressemble cette stabilité concrètement et comment les Canadiens la remarqueront dans leur vie?

Scott Harris: Pour nous, les mesures de stabilité ont été bien définies. Elles visent à faire en sorte que, d'ici 2027, les résidents permanents ne représentent pas plus de 1 % de la population totale et que les résidents temporaires ne représentent pas plus de 5 % de la population canadienne. Ce sont les principaux indicateurs de viabilité. C'est ce que les programmes visent à accomplir, et c'est ce à quoi nous travaillons.

• (1250)

Amandeep Sodhi: L'un des principaux objectifs du ministère est de réduire la population de résidents non permanents du Canada à moins de 5 % d'ici 2027. Êtes-vous en mesure d'informer le Comité des progrès réalisés à ce jour et de la façon dont le plan de cette année contribue à atteindre cet objectif?

Scott Harris: Je me reporte au rapport de Statistique Canada qui a été publié la semaine dernière. Il montre que nous sommes à 6,5 %, en baisse d'un sommet de 7,6 %. Nous sommes tout à fait sur la bonne voie pour atteindre 5 %.

Amandeep Sodhi: Le nouveau plan des niveaux d'immigration ajuste les allocations pour les programmes de main-d'œuvre étrangère. Comment IRCC concilie-t-il la viabilité nationale avec les besoins régionaux en main-d'œuvre, en particulier dans les régions rurales et éloignées?

Scott Harris: Comme on l'a dit, nous avons adapté les stratégies de recrutement ou les programmes pour répondre à différents besoins.

Évidemment, le marché du travail est très différent dans certains secteurs. On a déjà mentionné que les soins de santé sont un domaine où les pressions sont particulièrement fortes, mais nous savons aussi que les métiers et d'autres domaines sont mis à rude épreuve, et nous savons que ces pressions peuvent être amplifiées, en particulier dans les régions rurales et éloignées.

Nous envisageons de concevoir ou d'améliorer nos programmes pour nous assurer que, lorsque nous offrons l'accès à l'immigration pour l'emploi ou à l'immigration économique, cela tienne compte non seulement du nombre total pour le pays, mais aussi des besoins régionaux et sectoriels. Par exemple, nous cherchons avec EDSC des moyens d'ajuster les programmes, avec l'accord des provinces et des territoires, afin de revoir l'application du Programme des travailleurs étrangers temporaires dans les régions rurales, qui diffère de celle des régions non rurales.

Par ailleurs, vous savez peut-être qu'un changement a été apporté: si l'on vit dans une région où le taux de chômage dépasse 6 %, on n'a pas accès à certains travailleurs étrangers temporaires auxquels on aurait pu avoir accès dans des régions confrontées à une pénurie de main-d'œuvre bien plus importante.

Il s'agit de veiller à élaborer des programmes différenciés qui permettent de cibler les besoins dans diverses régions du pays et, comme je l'ai dit, dans divers secteurs.

Amandeep Sodhi: Le budget de 2025 comprend des investissements pour attirer des talents mondiaux dans les universités et les établissements de recherche canadiens. Êtes-vous en mesure d'expliquer brièvement le rôle que joue IRCC pour appuyer cette stratégie? Quel est le lien, encore une fois, avec le plan des niveaux d'immigration?

La présidente: Il vous reste 50 secondes.

Amandeep Sodhi: Veuillez répondre très brièvement.

Scott Harris: Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons fourni des conseils sur la façon dont le système d'immigration pourrait contribuer à l'objectif d'attirer les meilleurs talents au Canada dans ce domaine. Pour nous, il s'agit d'accélérer le traitement des demandes dans la mesure du possible et de veiller à faciliter la mobilité des personnes dans le monde universitaire.

Amandeep Sodhi: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Sodhi.

Merci, monsieur Harris.

Il nous reste un peu de temps, alors nous allons accorder deux minutes à M. Menegakis, puis deux minutes à Mme Zahid.

Monsieur Menegakis, vos deux minutes commencent maintenant.

Costas Menegakis: Merci.

Monsieur Harris, vous avez aidé les municipalités à acheter combien d'autres hôtels supplémentaires, à part celui de 40 millions de dollars dont vous avez déjà parlé?

Scott Harris: Je ne saurais dire comment chaque municipalité a utilisé les ressources.

L'achat à Ottawa est...

Costas Menegakis: Il ne s'agit pas de savoir comment ils les utilisent. Vous avez financé l'achat de combien d'hôtels?

Scott Harris: Nous avons fourni du financement aux municipalités, qui ont ensuite pris les décisions sur les achats.

S'ils ont acheté de vieux bâtiments... Ce sont souvent des hôtels, mais ils ont acheté d'autres bâtiments et les ont rénovés pour en faire des centres d'hébergement.

Costas Menegakis: Comment avez-vous budgété cela? Avez-vous ajouté un poste budgétaire pour les hôtels dans votre budget de 6 milliards de dollars?

Scott Harris: Nous n'avons pas de poste budgétaire pour les hôtels. Nous avons un programme d'aide au logement provisoire, qui est en place depuis 2017.

Cet argent va aux provinces dans la plupart des cas, mais en Ontario, il va directement aux municipalités.

Costas Menegakis: En gros, vous avez transféré les fonds destinés à payer pour les hôtels vers les municipalités afin qu'elles puissent acheter des propriétés pour héberger ces personnes. Le tout est devenu moins transparent.

Scott Harris: Il s'agit de deux programmes distincts. Comme je l'ai dit, le PALP, le Programme d'aide au logement provisoire, qui est offert aux provinces et aux municipalités, existait avant la Stratégie de logement provisoire. Il était destiné aux hôtels qui devaient

faire face aux pressions liées à la réouverture des frontières après la pandémie, pressions que nous avons ressenties avant la fermeture des points d'entrée dans le cadre de l'Entente sur les tiers pays sûrs.

Costas Menegakis: Pourquoi avez-vous donné la priorité à Ottawa plutôt qu'à, disons, Montréal, Toronto ou Vancouver? Pourquoi la ville d'Ottawa était-elle considérée comme un cas si grave qu'elle a reçu la somme colossale de 40 millions de dollars?

• (1255)

Scott Harris: Nous n'avons pas mis Ottawa en priorité. Les municipalités se sont auto-identifiées et ont indiqué qu'elles subissaient de la pression en raison de l'arrivée de demandeurs d'asile.

Costas Menegakis: Pourriez-vous nous dire quelles sont ces municipalités et combien d'argent elles ont reçu?

Scott Harris: Nous pourrions vous fournir cette information.

Costas Menegakis: Pourriez-vous vous y engager, s'il vous plaît? Cette information est importante.

Scott Harris: Oui.

Costas Menegakis: Je ne sais pas combien de temps il me reste.

La présidente: Il vous reste neuf secondes.

Costas Menegakis: Eh bien, merci de votre présence, monsieur Harris.

Des voix: Ah, ah!

Scott Harris: Merci de m'accueillir.

La présidente: Merci, monsieur Menegakis.

Costas Menegakis: Veuillez s'il vous plaît nous fournir cette information.

La présidente: Nous passons à Mme Zahid pour deux minutes, s'il vous plaît.

Salma Zahid: Ma question s'adresse à M. Harris.

Il y a beaucoup de dossiers à régler dans mon bureau de circonscription. Il se produit des retards quand mon personnel pose des questions sur les vérifications de sécurité.

Votre ministère veille-t-il avec le ministère de la Sécurité publique à rendre les contrôles de sécurité plus transparents? Il y a beaucoup de retards dans les demandes de conjoints, les visas de résidents temporaires — dans toutes les catégories.

Scott Harris: Nous avons une relation de travail en continu avec l'ASFC et le SCRS, qui sont nos principaux partenaires en matière de contrôles de sécurité. Ces organismes planchent sur des stratégies pour réduire les délais lorsque c'est approprié. Évidemment, nous ne voulons pas introduire des risques de sécurité au pays, alors nous voulons nous assurer de continuer à appliquer les règles avec rigueur dans le système. Il faut faire en sorte d'approuver les cas non problématiques le plus vite possible. Nous tenons des discussions pour essayer de déterminer quand c'est le cas.

Salma Zahid: Concernant le plan des niveaux d'immigrations et les consultations que vous menez, comment travaillez-vous avec les provinces et les territoires?

Scott Harris: Nous consultons les provinces et les territoires. Nous les mobilisons de manière continue et régulière. Nos homologues nous présentent leurs demandes, que nous cherchons le plus possible à intégrer dans notre planification.

Par exemple, les provinces et les territoires ont leurs propres programmes de candidats. Nous travaillons avec eux pour leur attribuer les candidats qui répondent le mieux à leurs besoins, tout en protégeant notre programme fédéral d'immigration économique pour nous assurer d'avoir la capacité d'attirer des talents au pays.

La présidente: Merci beaucoup, madame Zahid.

Merci, monsieur Harris.

Je tiens à remercier tous les témoins de leurs importants témoignages et de leur temps. Merci d'avoir été ici pendant deux heures. Je pense que les questions et les réponses de la dernière heure ont été très utiles.

Chers collègues, ce mercredi, nous continuerons notre étude du système d'immigration du Canada. Nous entendrons deux groupes de témoins entiers. Pour commencer la réunion, durant environ cinq minutes, nous terminerons ce que nous avons à faire pour notre étude sur les étudiants internationaux. Nous avons quelques petites choses à adopter. Je vous rappelle que tous les rapports dissidents doivent nous être remis d'ici mercredi à 17 heures.

Sur ce, merci beaucoup. Bonne journée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>